



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

Direction Générale Adjointe

Marchés, Finances, Fiscalité, Informatique,

Prospective et Evaluation

Direction de la Commande Publique

Elu référent : Fred-Michel TIRAULT

Technicien référent : P.LAVERY

RAPPORT N° 01/2017

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017

PREAMBULE

Dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus, le président présente au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil communautaire.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, dans les EPCI de plus de 10 000 habitants, et qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Enfin, le présent rapport est transmis par le Président de l'EPCI aux Maires des communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à la disposition du public, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Ainsi, en application de la loi précitée et par souci de transparence à l'égard des citoyens, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique présente son deuxième Débat d'Orientations Budgétaires.

A. Le contexte général d'élaboration du budget 2017

1. Une reprise économique incertaine

La construction du budget primitif 2017 s'établira dans un contexte économique incertain. La reprise économique mondiale demeure poussive et reste soumise à d'importants risques, a prévenu l'OCDE.

- **Croissance poussive**

Concernant les Etats-Unis, l'OCDE table désormais sur une progression du PIB de 2,4% cette année et 2,8 % en 2018, contre respectivement +2,3% et +3% estimés en novembre dernier. Le pays profiterait de l'expansion budgétaire, "malgré le relèvement des taux d'intérêt à long terme et le raffermissement du dollar".

Pour ce qui est de la zone euro, les projections de l'Organisation sont relativement stables. Elle vise un PIB à +1,6% cette année et en 2018, contre +1,6% et +1,7% jusqu'ici. "La reprise reste freinée dans certains pays par le niveau obstinément élevé du chômage et du sous-emploi", indique l'OCDE.

Pour le Japon, l'organisme se montre un peu plus confiant, tablant sur une hausse du PIB de 1,2% en 2016, contre 1% estimé en novembre dernier.

Enfin, en Chine, la croissance continuerait de ralentir, à 6,5% en 2017 puis 6,3% en 2018 après 6,7% en 2016, "à mesure que l'économie, auparavant dépendante de la demande extérieure et de l'industrie lourde, opérera sa nécessaire transition au profit de la consommation intérieure et des services". Ces projections sont toutefois légèrement supérieures à celles de novembre (6,4% et 6,1%).

- **Mise en garde contre le protectionnisme**

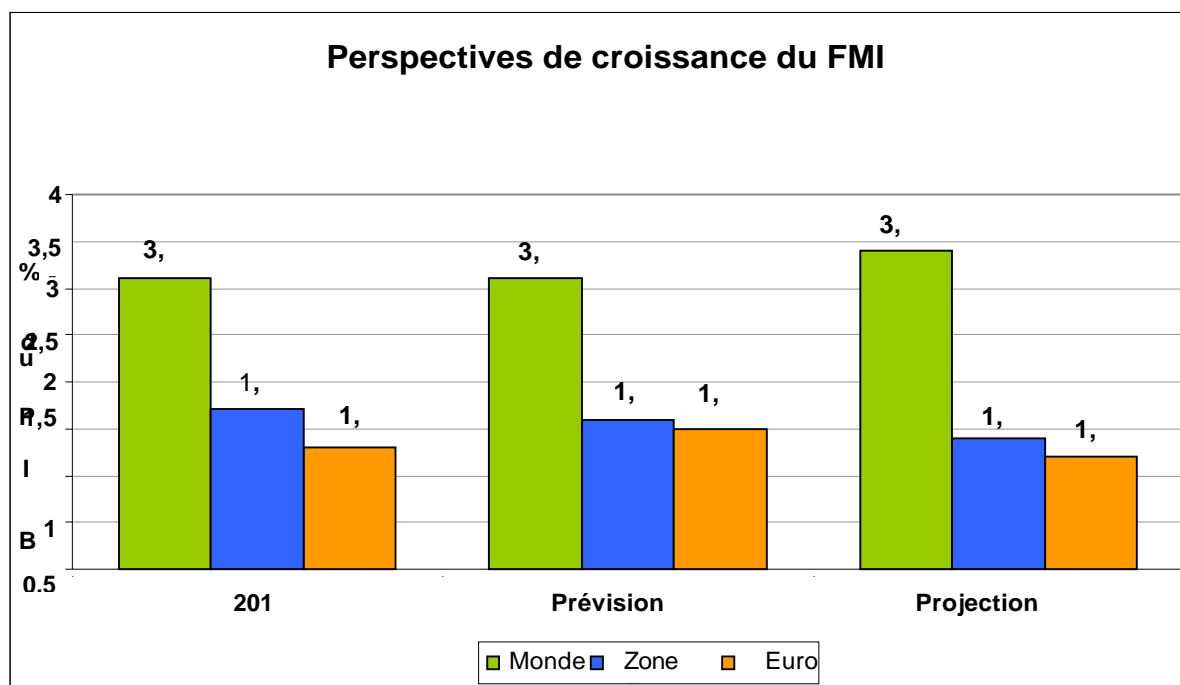
Parmi les principaux risques évoqués, l'OCDE s'inquiète du "regain de protectionnisme qui endommagerait la croissance mondiale et impacterait les très nombreux emplois qui reposent sur le commerce international".

L'organisation s'inquiète également de "l'expansion rapide du crédit au secteur privé et du niveau relativement élevé de l'endettement qui constituent une menace majeure dans plusieurs économies émergentes, en particulier en Chine". Enfin, "le niveau élevé des valorisations sur les marchés de capitaux paraît déconnecté des perspectives de l'économie réelle, avec une hausse de la consommation et de l'investissement qui reste en demi-teinte", fait-elle remarquer.

En 2017, la croissance du commerce mondial (+3,1%) devrait être de moitié inférieure à sa moyenne de long terme. Cette situation trouve sa source, entre autres, dans les chocs de demande (crises actuelles au Brésil et en Russie), l'ajustement structurel de la demande (rééquilibrage de la Chine, autonomie énergétique aux Etats-Unis), le durcissement de la politique monétaire américaine impliquant des dépréciations de devises, et la hausse des coûts d'importations. Par ailleurs, la tendance à l'isolationnisme est croissante, en témoigne le nombre de mesures protectionnistes enregistrées au premier semestre 2016.

Alors que les perspectives futures se détériorent, la légère reprise de l'investissement privé observée en 2016 pourrait être compromise. La dette se creuse et la trésorerie s'accumule, mettant ainsi en lumière le contraste existant entre richesse disponible et frilosité des entreprises.

1.1 Le « Brexit » accentue fortement l'incertitude économique, politique et institutionnelle au niveau mondial et notamment dans la zone Euro



Le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour cette année et l'année prochaine en raison de la vague d'incertitude provoquée par la décision des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne, à l'heure où la confiance des ménages et des entreprises était déjà fragilisée.

De plus, les tensions géopolitiques et le terrorisme pèsent lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen-Orient, et présentent des effets de contagion transnationaux.

La prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4 %, soit une baisse de 0,1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI au mois d'avril 2016. Sans le Brexit, les prévisions de croissance auraient été revues à la hausse.

L'économie du Royaume-Uni et celle de l'Europe seront les plus durement touchées par les retombées du référendum britannique du 23 juin dernier.

Le 3 octobre, la Première ministre britannique a annoncé le déclenchement avant fin mars 2017 des négociations de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et ouvre la voie à une sortie effective début 2019. Cette annonce, saluée par les milieux économiques pour apporter de la visibilité au calendrier, a ravivé les incertitudes quant à la complexité des négociations et à leur issue.

1.2 Une croissance mondiale qui reste timide et un coup dur au Royaume-Uni.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,1 % cette année et de 3,4 % en 2017.

L'économie britannique devrait afficher un taux de croissance de 1,7 % cette année, soit 0,2 point de moins que dans les prévisions d'avril. L'année prochaine, ce taux sera ramené à 1,3 %, soit une révision à la baisse de 0,9 point par rapport à avril correspondant à la réduction la plus forte parmi les pays avancés.

Pour la zone euro, le FMI a relevé ses prévisions de 0,1 point cette année, à 1,6 %, et les a diminuées de 0,2 point en 2017, à 1,4 %.

Sans le Brexit, le FMI aurait pratiquement maintenu inchangées ses prévisions pour cette année. Le FMI a précisé que ses prévisions s'appuyaient sur l'hypothèse «favorable» d'une diminution progressive des incertitudes provoquées par le référendum, d'un accord entre l'Union

européenne et le Royaume-Uni sans augmentation sensible des barrières économiques, et de retombées limitées sur les marchés financiers.

Cela étant, le FMI a mis en garde et précisé qu'une issue plus négative est clairement envisageable.

1.3 Une croissance française en dessous de 1,5 %.

En France, la reprise reste une nouvelle fois faible avec une croissance estimée par le FMI à 1,5 % pour 2016 et 1,2 % en 2017. Le service des Études Économiques de La Banque Postale prévoit quant à lui une croissance du PIB de 1,3 % en 2016 et 1,2 % en 2017.

Indicateurs économiques en France

	2015	estimation 2016	prévision 2017
PIB	1,2 %	1,3 %	1,2 %
Consommation des ménages	1,5 %	1,7 %	1,3 %
Investissement des entreprises non financières	2,7 %	3,7 %	1,8 %
Taux de chômage	10,1 %	9,7 %	9,5 %
Taux d'épargne des ménages (en % du revenu après impôts)	14,5 %	14,3 %	13,9 %
Déficit public (en % du PIB)	- 3,5 %	- 3,4 %	- 3,4 %
Inflation	0,1 %	0,2 %	1,0 %

Source : La Banque Postale - prévisions économiques et financières

Pour l'OCDE, la croissance française devrait atteindre 1,3% seulement, et pour le Fonds Monétaire International, elle ne devrait pas dépasser 1,2 %. Le gouvernement espère toutefois un taux de croissance de 1,5%.

De plus, les exportations, sous l'effet d'un commerce mondial plus dynamique, pourraient progresser malgré la contraction des importations britanniques qui pèsent environ 7% des exportations françaises et la dépréciation de la livre qui exerce une pression concurrentielle sur les exportateurs français.

La réduction du déficit public devrait stagner à -3,4 % du PIB en 2017 car limitée par la faiblesse de la croissance du PIB et la mise en œuvre de nouvelles dépenses (dégel du point d'indice des fonctionnaires, formation des chômeurs, renforcement des moyens de sécurité et réductions d'impôts programmées pour 2017).

L'inflation devrait augmenter en 2017 sous l'influence de la remontée attendue des prix de l'énergie et particulièrement du prix du baril de pétrole.

1.4 Des taux d'intérêt toujours très bas.

Face au contexte économique incertain suite au «Brexit» et à la faiblesse de la croissance aux Etats-Unis qui semble perdurer, les banques centrales ne relèveraient que de façon très modérée et graduelle leurs taux directeurs.

Les taux européens pourraient subir néanmoins une petite remontée en 2017 sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse et d'une augmentation des taux longs américains.

1.5 La situation économique de la Martinique :

Le recensement de 2014 comptabilise 383 911 habitants. La densité de la population est élevée et concentrée au centre de l'île. La Martinique se caractérise toujours par la diminution et le vieillissement de sa population, les personnes âgées de plus de 65 ans représentent près du quart de la population.

Le tissu économique de la Martinique est essentiellement basé sur les activités du secteur tertiaire (87,3 % des actifs occupés en 2015). Selon l'INSEE, 36 801 établissements composent le tissu productif (81 % pour le secteur marchand). Un salarié sur deux travaille dans un établissement de 50 salariés et plus. 80 % des établissements comportent moins de dix salariés et concentrent le quart des salariés.

L'administration capte un quart de la population active, la masse salariale versée y est également plus importante.

La population active baisse. Elle est de 155 600 personnes (chômeurs, salariés et non-salariés), la Martinique comptait 75 930 salariés en 2010, dont 73,3% pour le secteur tertiaire, l'agriculture et la pêche représentaient 5,6% et l'industrie 8,7% (16 % en France métropolitaine). Le bassin du centre de la Martinique concentrait 66,4% de l'ensemble des salariés, le bassin Nord Atlantique, 11,7%, le bassin Nord Caraïbe, seulement 2,6%, et le bassin du Sud, 19,2 %.

Les différents indicateurs économiques de Martinique ont encore grimpé et l'on perçoit quelques signes de regain d'activité. La fin de l'année 2016 ne devrait que confirmer la tendance générale qui se dégage depuis quelques mois. La consommation des ménages de ce mois de décembre devrait soutenir la croissance au quatrième trimestre. De nouvelles données publiées, jeudi 15 décembre 2016, par l'IEDOM, (l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer), ont confirmé ce que les indicateurs laissent penser depuis des mois : des signes de regain d'activité, une éclaircie sur le marché du travail, une consommation qui marque le pas. La tendance à la hausse devrait se confirmer dans bien des secteurs en cette fin d'année.

- **Le climat des affaires**

L'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est stabilisé (+0,4 point) lors du troisième trimestre de 2016, mettant fin à la baisse observée depuis quatre trimestres. L'économie martiniquaise n'apparaît pas en difficulté, elle peine cependant à amorcer un nouveau cycle de croissance. Dans ce contexte, les intentions d'investissement des chefs d'entreprise affichent un ralentissement sur les trois premiers trimestres de 2016. Les prévisions pour la fin de l'année sont plus favorables, avec toutefois des situations très variées en fonction des secteurs.

- **L'inflation**

Au troisième trimestre 2016, l'indice des prix à la consommation est stable (0,0 %) après +0,3 % au trimestre précédent. Les prix de l'alimentation (+0,6 %) et des services (+0,2 %) se raffermissent sur le trimestre alors que les prix des produits manufacturés et de l'énergie diminuent (respectivement -0,5 % et -0,3 %). En rythme annuel, les prix à la consommation sont orientés à la baisse (-0,3 %), en lien avec une sensible contraction des prix de l'énergie (-5,7 %) et des produits manufacturés (-1,4 %), qui compensent la légère hausse des prix de l'alimentation et des services (respectivement +1,0 % et +0,9 %).

- **Le marché du travail**

Fin septembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établit à 41 820, au plus bas depuis septembre 2011. Comme au deuxième trimestre, il continue de reculer à un rythme soutenu : -1,5 % par rapport à fin juin, et -5,2 % sur un an. Cette embellie est portée par les classes d'âge les plus jeunes. Le nombre de DEFM (Demandeurs d'emploi en fin de mois) catégorie A, baisse ainsi de 13,7 % sur un an pour les moins de 25 ans, tandis que la diminution est de 7,2 % pour les 25

à 49 ans et que la situation se détériore pour les plus de 50 ans (+2,2 %). Ces signes encourageants sont cependant à interpréter en lien avec la hausse concomitante du nombre de DEFM en formation ou en stage (+13,2 %, par rapport au trimestre précédent et +16 %, en glissement annuel).

- **Consommation des ménages**

Dans le secteur du commerce, les indicateurs évoluent de façon contrastée. Le chiffre d'affaires des hypermarchés observe un léger rebond (+1,3 %), il enregistre une baisse (-1,1 %) par rapport à 2015. Inversement, les importations de biens de consommation, ainsi que les ventes de véhicules de tourisme sont en repli sur le trimestre (respectivement -3,1 % et -5,4 %) alors que comparativement à 2015 elles sont bien orientées (respectivement +5,2 % et +3,9 %). En revanche, les importations de biens d'équipement électrique et ménager sont en baisse tant sur le troisième trimestre (-6,0 %) que sur l'année (-12,9 %). Décembre 2016, traditionnellement marqué par une relance de la demande, pourrait redynamiser la consommation ainsi que l'activité commerciale.

- **L'investissement**

Après plusieurs trimestres d'une conjoncture hésitante, les entrepreneurs sont plus réservés quant à leur effort d'investissement. En termes sectoriels, seuls les chefs d'entreprise du tourisme et de l'industrie agroalimentaire reconduisent leurs intentions d'investissement. Toutefois, en dépit du pessimisme affiché dans les autres secteurs, les indicateurs sont relativement bien orientés. En effet, les importations de biens d'équipement s'accroissent sur le troisième trimestre (+8,3 %), et sur un an (+2,9 %). De même, les immatriculations de véhicules utilitaires se redressent sur le trimestre (+13,7 %), comme en glissement annuel (+4,8 %). Enfin, les indicateurs de vulnérabilité des entreprises s'améliorent : le nombre de personnes morales en interdiction bancaire poursuit son repli (-0,4 % sur le trimestre et -1,9 % en glissement annuel).

- **Les échanges commerciaux.**

Les importations progressent en juillet, août et septembre (+2,1 %). Cette hausse est portée par les importations de matériels de transport (+8,4 %) et d'équipements mécaniques, matériel électrique et informatique (+6,8 %). De même, les exportations, hors produits pétroliers, repartent à la hausse sur cette même période (+8,6 %), essentiellement tirées par les exportations de produits agricoles (+16,2 %) et agroalimentaires (+9,3 %). Après un deuxième trimestre en repli, les exportations dans ces secteurs retrouvent leur niveau du début de l'année. Par ailleurs, les échanges de produits pétroliers

s'intensifient : les importations (+30,6 %) et les exportations (+34,6 %) progressent de façon significative en valeur sur trois mois. Au global, les exportations et les importations sont en hausse sur le troisième trimestre (respectivement +18,3 % et +7,0 %) et sur un an (+0,9 % et +1,5 %).

- **Le BTP**

Le secteur est en difficulté. La faiblesse de la commande publique et l'absence de relance de programmes de construction immobiliers se reflètent sur les ventes de ciment, qui affichent au troisième trimestre 2016, et pour le sixième trimestre consécutif, une baisse de 3,2 %. Sur l'ensemble de l'année les ventes de ciment (en vrac et en sac) chutent de 14,4 %. En parallèle, les importations d'éléments en métal pour la construction sont également en baisse en Juillet, août et septembre (-3,3 %), comme en glissement annuel (-0,1 %).

- **Industrie et commerce**

La baisse des ventes de fioul (-12,1 %), essentiellement destinée à l'industrie, confirme la détérioration du courant d'affaires. Les entrepreneurs du secteur des services aux entreprises portent un regard négatif sur l'évolution de leur activité. Au sein du secteur du commerce, les professionnels font état d'une activité atone, qui fait écho au plafonnement de la consommation des ménages sur le troisième trimestre de 2016. Dans le secteur primaire mais aussi dans l'agroalimentaire, le courant d'affaires s'améliore nettement. Les exportations sont tirées à la hausse par l'accélération significative des exportations de bananes et de rhum qui progressent respectivement sur le trimestre de + 12,0 % et de +39,4 %.

- **Le tourisme**

Après un premier semestre dégradé en raison du virus Zika, la fréquentation semble avoir été stimulée par les grandes vacances de juillet et août. Les chefs d'entreprise du secteur constatent une reprise de l'activité, que traduit également l'évolution du trafic aérien. Le nombre de passagers à l'aéroport augmente de 2,6 % sur le trimestre et encore davantage sur un an (+9,3 %). L'hôtellerie semble avoir profité de cette embellie. En comparant le troisième trimestre 2015 avec le troisième trimestre 2016, malgré un recul du taux d'occupation (-0,5 point), on observe une progression du chiffre d'affaires dégagé par le secteur de 4,6 %.

Au final, L'économie Martiniquaise tente de se redresser durablement. Le niveau global de l'activité se maintient dans un contexte économique qui peine à se relancer. L'opinion des chefs d'entreprise décrit un volume d'activité en diminution. Ils estiment par ailleurs que des tensions persistent sur les charges d'exploitation malgré une trésorerie et des prix plutôt bien orientés. Néanmoins, la plupart des indicateurs économiques traduisent davantage un plafonnement de l'activité qu'une mauvaise orientation de la conjoncture.

2. La Loi de finances 2017 : poursuite de la réduction des dotations de l'Etat et report de la réforme de la DGF.

La loi de finances 2017 acte la quatrième année de baisse de la DGF. Parmi les mesures, deux annoncées par le Président de la République portent respectivement sur la réduction de moitié de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics demandée au bloc communal et sur une loi spécifique pour la réforme de la DGF.

En 2017, la CAESM connaîtra une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat mais moins importante que prévue initialement.

2.1 Une baisse des concours financiers de l'État moins importante en 2017.

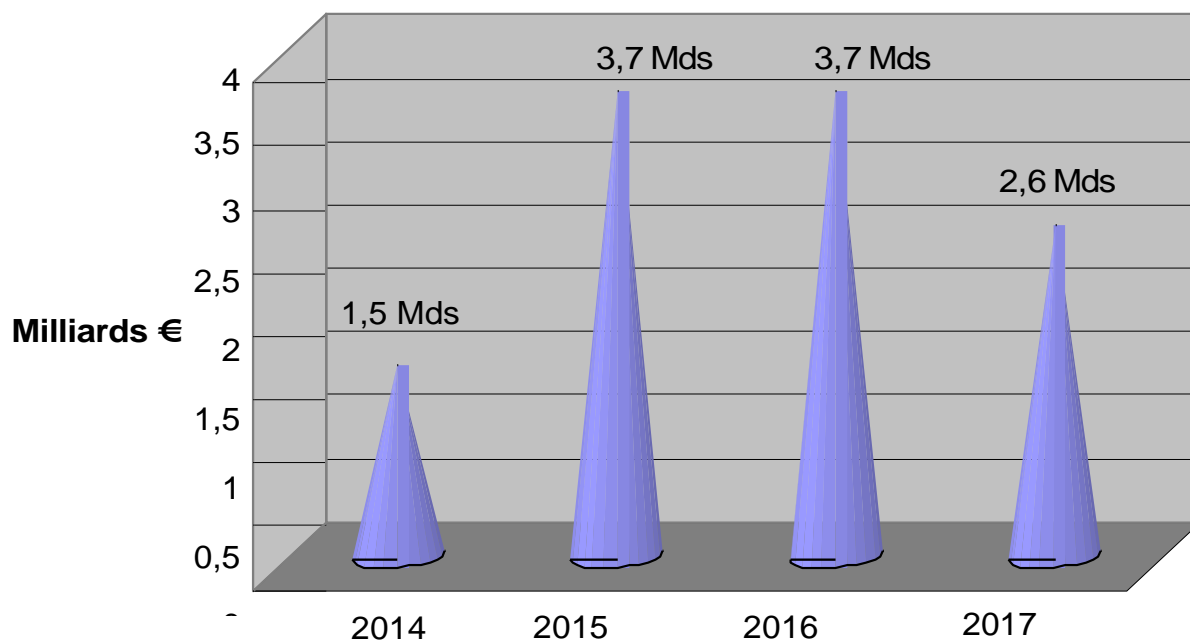
En vue de réduire les déficits, les Gouvernements successifs tentent de réduire la hausse des dépenses publiques, les collectivités territoriales devant donc participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques. Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € (programmé sur 2015-2017), les concours financiers devaient diminuer à hauteur de 11 milliards € de façon continue jusqu'en 2017.

Cela s'est concrétisé (après une diminution en 2014 de 1,5 milliard) par une baisse de 3,7 milliards de 2015 à 2016. En 2017, la baisse devait être également de 3,7 milliards €. Cependant, lors du congrès des maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et intercommunalités à travers la contribution au redressement. Pour le bloc communal, cela représente donc une baisse d'environ un milliard € au lieu des 2,1 milliards € attendus. L'effort cumulé de la baisse depuis 2014 reste tout de même très important. Au total, en ajoutant la baisse de 1,5 Md € de 2014, les dotations auront baissé de 11,5 Md € entre 2013 et 2017, soit une perte cumulée de + 27 milliards €.

Baisses cumulées des dotations sur la période 2014-2017

Années	Baisse annuelle	DGF versée aux collectivités (Md €)	Baisses cumulées / 2013
2013	-	41,5	
2014	- 1,5	40,0	1,5
2015	- 3,7	36,3	+ 5,2
2016	- 3,7	32,6	+ 8,9
2017	- 2,6	30,0	+ 11,5
Total / 2013	- 11,5	- 30,0	= 27,1 Md € de perte cumulée

Montant de la baisse des dotations par rapport à l'année précédente



Selon les mêmes modalités depuis 2014, la répartition de cette réduction entre les trois catégories de collectivités territoriales s'effectue, au prorata des ressources totales de fonctionnement. La contribution représenterait donc pour les communautés 1,24 % de leurs recettes réelles de fonctionnement contre 2,48 % en 2016.

2.2 La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reportée à une loi de financement spécifique en 2018.

Le PLF 2016 prévoyait initialement une réforme importante de la DGF apportant une nouvelle architecture de la DGF pour les EPCI. Celle-ci avait finalement été reportée au 1er janvier 2017. Les associations d'élus contestaient cette réforme réclamant une loi spécifique et désirant être associées à son élaboration. Finalement, cette réforme de la DGF ne sera engagée qu'en 2018 dans le cadre d'un projet de loi de finances des collectivités. La dotation de centralité, une des principales dispositions de la réforme de la DGF, à l'origine partagée entre les communes et l'EPCI est abandonnée.

Ainsi, subsisteraient, d'une part une DGF autonome des EPCI, et d'autre part une DGF des communes. L'architecture globale prévoirait donc, pour les communes, une dotation de base, une dotation de ruralité et une dotation de centralité. Les EPCI percevraient, quant à eux, une dotation d'intégration, une dotation de péréquation et une dotation territoriale.

2.3 Des ajustements pour la DGF des communautés d'agglomération.

La Loi des finances 2017 propose un ajustement de l'enveloppe de DGF des communautés d'agglomération avec une revalorisation de 70 millions d'euros en 2017. La dotation moyenne de 45,4 euros par habitant en 2016 passe à 48 euros pour 2017.

2.4 Les autres mesures concernant les EPCI.

Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé et revu à la hausse.

Mesure issue de la Loi de finances 2016, le fonds d'aide destiné à soutenir l'investissement des collectivités locales est reconduit en 2017 et porté à 1 milliard 200 millions (1 milliard en 2016). A travers le bloc communal, le pouvoir exécutif espère relancer l'investissement public, l'un des moteurs essentiels de la croissance et de l'activité économique. Sur cette nouvelle enveloppe, 600 millions seront consacrés à de grandes priorités d'investissement dédiées à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logements, d'accessibilité des bâtiments, et 600 millions pour les petites communes et la ruralité ciblant principalement les mises aux normes des équipements publics, le

développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou l'accueil de populations nouvelles notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics.

Gel du Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales (F.P.I.C.).

Mis en place en 2012, le FPIC consiste à redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et intercommunalités. Ayant progressivement atteint 1 milliard €, il devait augmenter de 150 millions supplémentaires en 2017 mais la Loi des finances 2017 prévoit l'annulation de cette hausse.

Les collectivités contributrices ne seront donc pas davantage prélevées, et les collectivités bénéficiaires ne percevront pas une enveloppe plus importante, comme cela était initialement prévu.

A retenir :

Une baisse des dotations 2017 allégée pour le bloc communal :

La ponction additionnelle sur la DGF est répartie comme l'an dernier, mais avec une division par 2 de l'effort du bloc communal, qui aboutit à faire des départements les premiers contributeurs, soit :

- *Communes : 725 M€ (27,5%)*
- *EPCI à fiscalité propre : 310 M€ (11,8%)*
- *Départements : 1 148 M€ (43,6%)*
- *Régions : 451 M€ (17,1%)*

Une fois le prélèvement éclaté entre les quatre grandes catégories de collectivités, celui-ci est réparti au niveau individuel, en vertu des clefs arrêtées en 2014 :

- *entre communes : les recettes réelles de fonctionnement N-2 nettes des produits exceptionnels, des reversements fiscaux (chapitre 014) et des remboursements au titre de mutualisations de personnel avec l'EPCI,*
- *entre EPCI : les recettes réelles de fonctionnement N-2 nettes des produits exceptionnels, des reversements fiscaux, notamment aux communes (chapitre 014) ainsi que des remboursements au titre de mutualisations de personnel avec les communes,*
- *entre départements : un indice mêlant 70% de revenu moyen par habitant et 30% de taux de taxe foncière (inversé), avec pondération finale par la population,*
- *entre régions : les recettes réelles totales N-2 hors emprunts.*

A NOTER : *en 2017, la DGF sera ponctionnée une nouvelle fois de 2,63 Mds € après division par 2 de l'effort du bloc communal.*

La ponction reste donc indépendante du niveau des dotations. Elle s'assimile à une « taxe d'Etat sur les recettes locales » dont la DGF ne serait que le support technique.

La revalorisation de la DGF des communautés d'agglomération :

En 2016, la création des métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille eut un effet collatéral malheureux : l'enveloppe de DGF dévolue aux communautés d'agglomération restantes a fléchi de 52

M€, soit -4,3%. Mécaniquement, quasiment toutes les dotations (par habitant) ont dû reculer du maximum autorisé soit 5%. Autant dire que la variation des critères individuels (« CIF », potentiel fiscal) a été totalement stérilisée.

En LFI, l'Etat remet de l'huile dans les rouages, abondant de 70 M€ la DGF des communautés d'agglomération. Le tarif moyen de cette catégorie, figé depuis 2010 à 45,40 €/habitant, montera ainsi autour de 48 €.

3. Le contexte financier local : les perspectives financières à l'horizon 2018.

3.1 La rénovation du cadre budgétaire et financier vers le conseil en gestion

Le cadre budgétaire et financier doit respecter les normes comptables en vigueur, M14, M52, M71, M4 ... mais doit s'accompagner de notions complémentaires, à même d'assurer une vision des crédits et des réalisations annuelles et pluriannuelles sous une forme identique à celle définie par l'Etat, en terme de missions/programmes/actions, et s'inscrire en prolongement plus fins et détaillés éventuellement, que ceux de l'Etat.

L'esprit de ce qui est intégré dans le nouveau cadre budgétaire et financier en 2017 se résume en quelques mots : permettre l'évaluation de la performance.

L'amélioration de la qualité de la gestion interne nécessite des systèmes d'information pour la retranscription des données financières par politiques publiques.

Elle implique la tenue de tableaux de bord et la mise en place d'un réel suivi des projets/programmes ou des actions dans une approche analytique.

L'application comptable Bull Coriolis Finances Publiques répond à ces besoins par la mise en œuvre d'un module « Axes d'analyses ». Elle donne la possibilité d'affecter une arborescence de type LOLF ou politiques publiques aux objets financiers gérés par CORIOLIS notamment, les programmes et opérations et sous-opérations, mais aussi aux crédits AP/AE et CP.

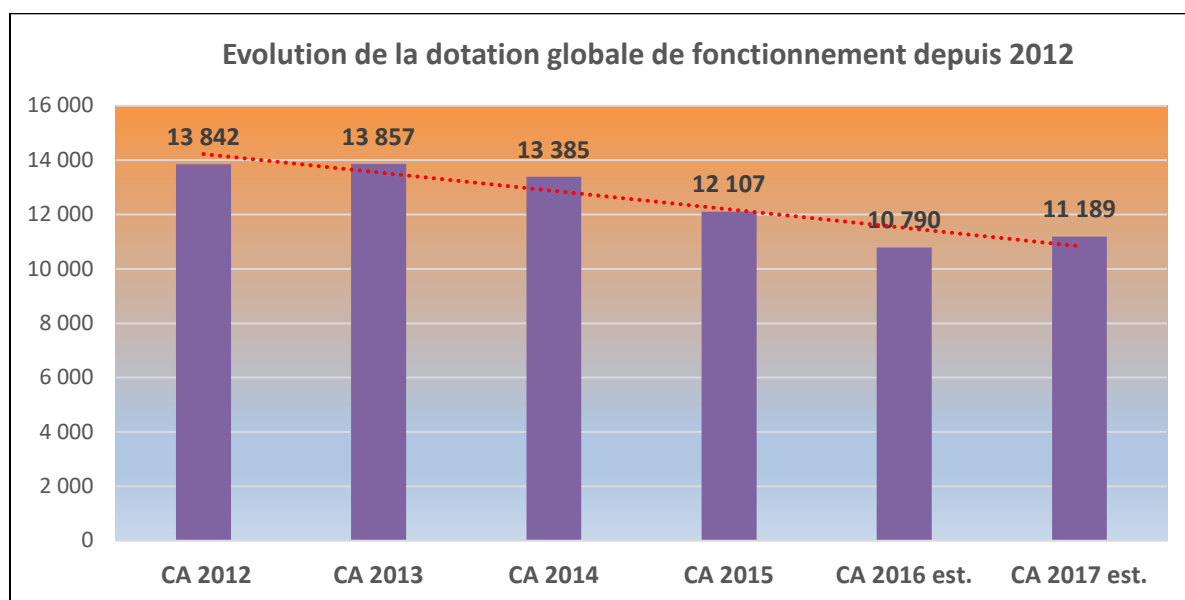
Ces ventilations définissent les volontés publiques inscrites dans le contrat de mandature et sont mesurées lors des individualisations (affectations) ou réalisations (engagements, mandats et titres). Elles héritent des arborescences liées aux objets auxquelles elles sont rattachées, et peuvent même être complétées et définies plus finement.

Le progiciel comptable Coriolis permet l'exploitation des données agrégées voire consolidées, en fonction des axes de gestion et des besoins de restitution déterminés par la communauté.

Cette comptabilité permettra d'avoir une vision sincère du coût des politiques mises en œuvre dans une optique de comptabilisation à coût complet des services publics et impliquera d'une part une exacte imputation des dépenses sur les actions, voire sous actions et d'autre part la possibilité de ré-imputer, a posteriori, les coûts des fonctions supports sur les différentes actions ou sous actions.

3.2 L'évaluation des contraintes budgétaires

Les tensions budgétaires qui affectent l'Agglomération sont fortes et se sont accentuées depuis 2015, avec notamment les pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, les diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels, les impacts budgétaires des transferts de charges, mais également les nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat.



Sur la période 2013-2017, la collectivité va subir une perte de recettes cumulée de 2,67 M€ de DGF.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, et compte tenu du contexte évoqué ci-dessus, il est possible de dégager des orientations stratégiques en matière de planification budgétaire pour 2017 et valider les grandes décisions budgétaires.

2017 marque l'entrée de notre communauté d'agglomération dans une nouvelle ère. L'application, à compter du 1er janvier 2017 des dispositions de la loi NOTRe va en effet modifier le périmètre des compétences qui seront exercées par la communauté d'agglomération.

De plus dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal Centre Sud Martinique deux nouvelles compétences, Eau potable et assainissement, vont intégrer la CAESM. Par ailleurs, une convention devra être établie entre la communauté d'agglomération de Cap Nord et la communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique afin d'apurer les restes à payer de l'exercice 2016. Il a été confié à la société FININDEV la réalisation d'une analyse financière, du compte administratif de l'ex-SICSM qui sera présenté prochainement.

A cette date, les résultats de ces CA n'étant pas encore connus, seules quelques pistes de réflexion pourront être avancées pour 2017 s'agissant des nouvelles compétences en question.

Pour l'année 2017 les compétences attribuées par la loi NOTRe sont le transfert des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et le tourisme, ces deux compétences viennent renforcer la compétence générale de développement économique. Le futur budget primitif qui vous sera présenté anticipera une partie des coûts de ces nouvelles compétences sur le budget principal de la communauté d'agglomération.

B. Les perspectives sur la période 2016-2017

L'environnement extrêmement mouvant de l'Espace Sud rend de plus en plus complexe la réalisation de projections financières sur un horizon de long terme. En effet, les répercussions financières des dispositions prévues dans le cadre de la loi NOTRe (Promotion du Tourisme et Développement économique,), la poursuite d'un plan de redressement des finances publiques mis en œuvre par l'Etat, même s'il est légèrement révisé à la baisse pour l'année 2017, risquent d'affecter de façon significative les principaux agrégats financiers de la Communauté.

L'évolution du champ de compétences de l'Espace Sud relative au transfert des compétences Eau et Assainissement modifiera également les masses budgétaires de la Communauté.

L'hypothèse d'élaboration du projet de budget primitif 2017 retient, comme en 2016, l'exercice de la compétence Transports par l'Espace Sud pour le compte de la nouvelle Autorité Organisatrice Unique des Transports, Martinique Transports, pour une période transitoire de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2017.

BUDGET PRINCIPAL

1. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2017

L'évolution des recettes sera principalement affectée par le changement de périmètre de compétences et aussi par l'évolution de ses principales composantes : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le produit de la fiscalité locale. Par conséquent, les recettes de fonctionnement prévisionnelles de 2017 seront en baisse par rapport à celles de 2016.

S'agissant de l'exercice de la compétence Transports par l'Espace Sud, contrairement à 2016, il convient de rappeler que les recettes fiscales (Versement Transport, Taxe sur les Carburants) et les autres participations (Participations de la CTM au financement de transports scolaires) seront réduites de moitié compte tenu du transfert effectif de cette compétence au 1^{er} juillet 2017. Cette diminution devrait ainsi représenter 4 M€ environ mais sera compensée par une recette de Martinique Transport correspondant au remboursement des charges supportées par l'Espace sud pour l'exercice de la compétence Transport au cours du 1^{er} semestre 2017, soit une recette de l'ordre de 9,7 M€.

1.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En matière de dotations de l'Etat, l'Espace Sud, contrairement aux années précédentes bénéficiera d'une augmentation de la DGF liée à certaines dispositions prévues dans le cadre de la LFI pour 2017 votée en décembre 2016. Le jeu des fusions des différentes catégories d'EPCI lié aux nouveaux schémas de coopération intercommunale influence favorablement la répartition de l'enveloppe nationale de la DGF des communautés d'agglomération. La dotation de base par habitant est ainsi revalorisée en 2017, elle passe de 45,40 € à 48,08 €. A cela s'ajoute, un effort des collectivités locales réclamé par l'Etat dans le cadre de leur contribution au redressement des finances publiques diminué de moitié pour l'exercice 2017, suite aux nombreuses sollicitations des élus locaux. Dans le même temps, l'extension du périmètre de compétence de la Communauté, notamment l'exercice de la compétence Eau et Assainissement mais aussi la revalorisation du coefficient d'intégration fiscale seront des éléments qui impacteront favorablement l'évolution de la DGF.

A cette date, le montant de la DGF n'est pas encore connu, une prévision de l'ordre de 11 M€ à 11,3 M€ est retenue contre 10,8 M€ en 2016.

1.2 Le produit fiscal attendu pour 2017

L'année 2016 a été marquée par une révision globale des taux de la fiscalité directe, notamment de la fiscalité des ménages. Cette révision, intervenue après une longue période de gel des taux d'imposition et rendue nécessaire pour le maintien mais aussi l'amélioration des services publics rendus à la population (collecte et traitement des déchets, modernisation des Transports urbains et scolaires, tarification sociale de la restauration scolaire, soutien au tissu associatif, nouvelles actions en faveur de l'insertion sociale, construction de nouveaux équipements structurants.....) dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, sera assouplie en 2017.

En effet, les récents éléments relatifs à l'évolution favorable de la DGF, à l'intervention effective de la nouvelle entité, Martinique Transports en 2017 laissent présager un léger rétablissement des marges de manœuvre budgétaires de l'Espace Sud.

L'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2017 révèlera la volonté de l'Espace Sud d'œuvrer pour réduire la pression fiscale exercée sur les ménages tout en maintenant une capacité d'investissement pour une plus grande attractivité du territoire du sud de la Martinique.

La baisse des taux d'imposition, actuellement envisagée et au centre des négociations avec le collectif des contribuables du Sud, permettrait de redistribuer aux ménages du sud de la Martinique, un pouvoir d'achat global de l'ordre de 6 M€ en 2017 en comparaison aux impôts de 2016. Cela conduirait ainsi à diviser quasiment par deux l'augmentation des taux votée en 2016.

Cette stratégie fiscale ne remet pas en cause la sauvegarde des équilibres financiers de l'Espace Sud et parvient à préserver sa capacité de financer son programme pluriannuel d'investissement.

Au total, les recettes prévisionnelles de fonctionnement de 2017 devraient ainsi s'établir autour de 74 M€ contre 75,6 M€ au BP 2016 (hors budgets annexes Eau et Assainissement). Hors compétence Transports, ces recettes diminuent en réalité passant de 67,4 M€ au BP 2016 à 60,5 M€ environ en 2017.

Dans ces conditions, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera la principale priorité du projet de budget de l'exercice 2017.

2. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2017

Les dépenses réelles de fonctionnement de la période 2016-2017 reflètent le maintien du niveau de service rendu à la population particulièrement au regard des compétences Collecte et Traitement des déchets, Transports et Restauration scolaire.

2.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

DES EFFORTS CONSTANTS EN MATIERE DE MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SANS DEGRADATION DU NIVEAU DE SERVICE PUBLIC RENDU AUX FAMILLES DU SUD DE LA MARTINIQUE

Ce niveau de service public a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire du sud de la Martinique et d'offrir aux habitants du sud à la fois des prestations adaptées à leurs besoins mais aussi un environnement propice au développement du territoire.

Les dépenses de fonctionnement liées aux trois principales compétences de l'Espace Sud représentent ainsi plus de 65% du budget de fonctionnement (hors charges de personnel). Le renforcement des contrôles des principales délégations de service visant une meilleure maîtrise de ces dépenses sera renouvelé en 2017.

Les prestations de collecte des déchets et de restauration scolaire devraient, comme en 2016, restées relativement stables, mais une vigilance accrue sera portée sur l'exécution des prestations par les tiers et les mesures correctives seront prises afin d'améliorer le service tout en limitant les éventuels surcoûts.

La contribution au SMTVD devrait évoluer en tenant compte de la mise en service des nouveaux équipements de Traitement et de tri des déchets sur le territoire martiniquais et plus particulièrement sur le territoire du sud (ISDND de Petit Galion, Centre de Transfert de Céron...). La mise en commun des moyens des 3 EPCI au sein du syndicat SMTVD doit en effet participer à la mise en œuvre de stratégies visant une meilleure optimisation des moyens dans une logique de territoire. L'objectif fixé pour 2017 sera de contenir l'évolution de la contribution versée au syndicat.

Enfin, l'année 2017 est l'année du transfert effectif de la compétence Transport à Martinique Transports et par conséquent, seule l'exécution des prestations relatives à la délégation de service public pour les transports de l'Espace Sud au titre du 1^{er} semestre 2017 (soit environ 9,3 M€) sera programmée dans le projet de budget pour l'exercice 2017. L'Espace Sud procédera parallèlement au

reversement des produits perçus (Versement Transport, Taxe sur les carburants...) au titre de cette même période, soit environ 4 M€.

- **La maîtrise des charges de personnel**

Cette maîtrise sera d'autant plus facilitée grâce au transfert de personnels en provenance d'organismes extérieurs, tels que le SICSM. L'évolution des charges de personnel retracera également le transfert à Martinique Transport des personnels affecté à l'exercice de la compétence Transport à compter de juillet 2017 mais aussi l'intégration du personnel de l'ex-Maison de l'emploi.

Par conséquent, la gestion du personnel privilégiera la mobilité interne et la formation pour assurer la continuité des services publics et faire émerger les compétences et les qualifications internes afin de contenir au maximum la masse salariale.

2.2 Les autres dépenses de fonctionnement

Les subventions et participations versées aux tiers vont diminuer principalement sous l'effet de la disparition de la Maison de l'emploi mais de nouveaux partenariats tels que ceux qui seront conclus dans le cadre du nouveau programme LEADER.

Parmi ces nouveaux partenariats, celui relatif au transfert de la compétence Transport se traduira par la mise en place d'une aide financière pour l'amorçage de son fonctionnement à l'échelle du territoire martiniquais. Cette aide constituera une nouvelle dépense pour le budget de la Communauté.

Dans une optique similaire de mutualisation des coûts, la préparation de l'exploitation des principaux équipements structurants de l'Espace Sud par la société publique locale SOGES (la poursuite de l'exploitation du Moulin de Val d'or et de la zone de mouillage de les Anses d'Arlet) constituera également une charge récurrente pour l'Espace Sud mais de plus en plus maîtrisée. A cette charge, s'ajouteront en 2017, celles liées à la mise en service de la piste cyclable de Ducos et de la piscine communautaire du Saint-Esprit.

Toutes les autres charges, et notamment les coûts liés au fonctionnement des services de l'Espace Sud (entretien et réparation des véhicules, fournitures administratives, consommation des fluides,.....) seront maîtrisées et feront l'objet d'un suivi particulier afin d'identifier les économies potentielles pouvant être réalisées et de répondre aux exigences de développement durable.

Pour toutes ces dépenses, des outils de pilotages seront mis en place afin d'éclairer les services mais aussi les élus sur les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques décidées par l'Espace Sud.

Les frais financiers, intégreront quant eux, les charges de la dette existante et des lignes de trésorerie qui pourraient être renouvelées. L'augmentation des intérêts de la dette sera atténuée grâce à des

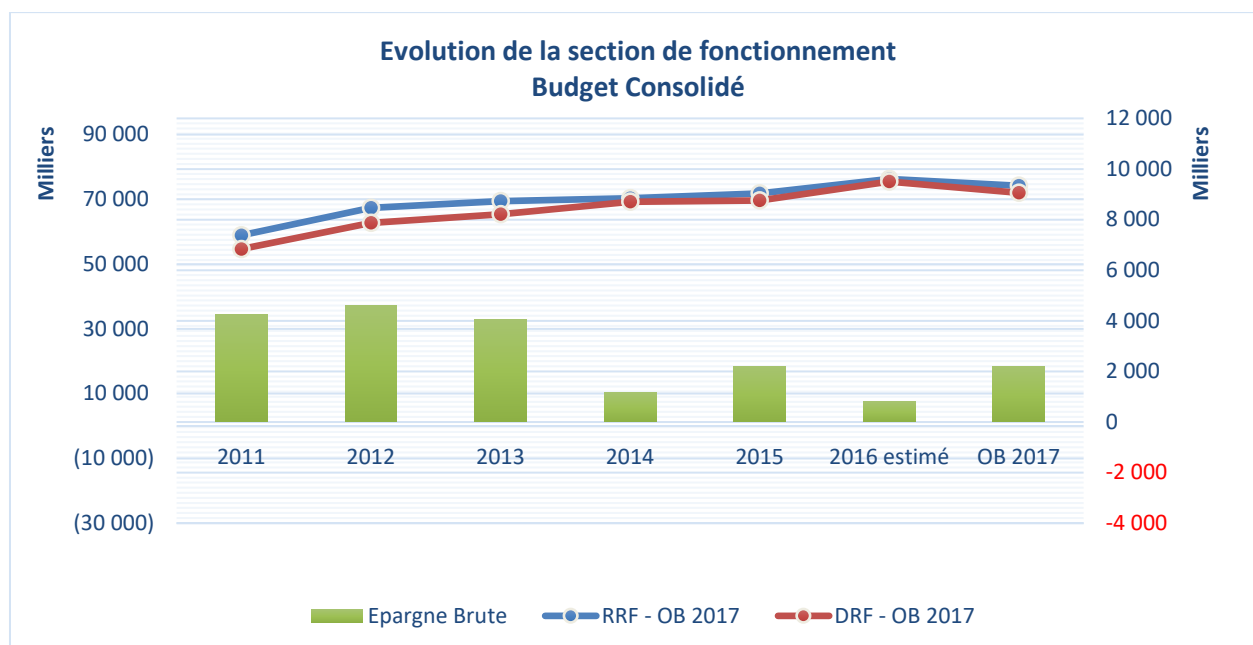
renégociations de dette visant à profiter du contexte général de baisse des taux d'intérêt (cas de l'emprunt contracté au Crédit Agricole).

Au total, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient ainsi s'établir autour de 72 M€ en 2017 contre 76,6 M€ au BP 2016. En 2017, le transfert de la compétence « Transports » en cours d'exercice budgétaire devrait représenter une charge globale de 9,7 M€ (frais de personnel compris) qui sera remboursée par le nouveau partenaire, Martinique Transports. Hors compétence Transports, les dépenses de fonctionnement devraient se stabiliser par rapport au BP 2016 (soit 56,9 M€) pour atteindre 58,5 M€ environ.

2.3 L'épargne brute

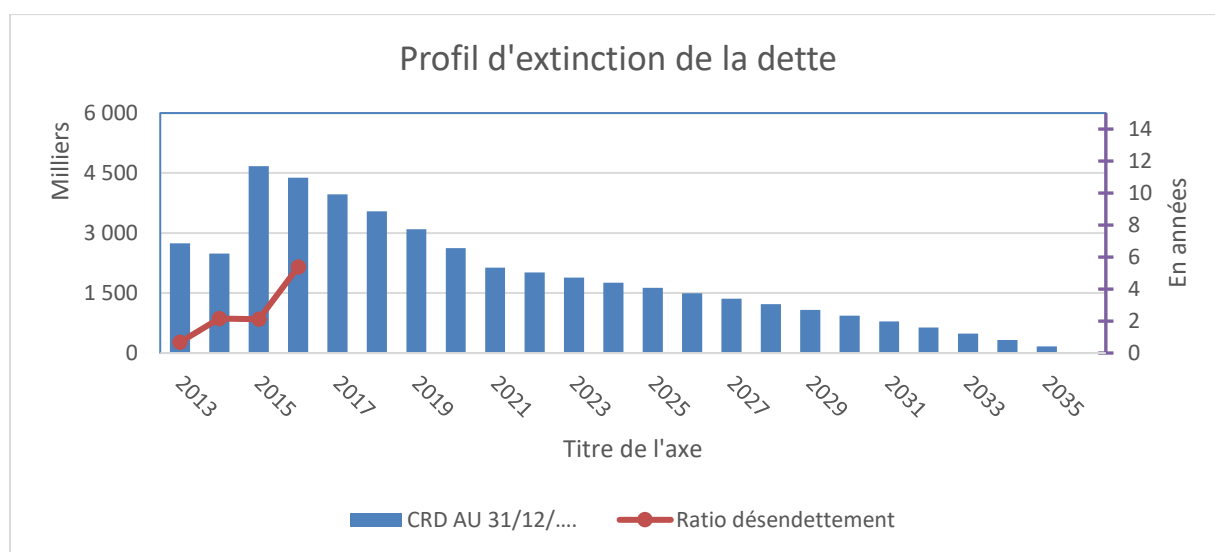
UNE EPARGNE BRUTE MINIMALE POUR LA POURSUITE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

L'ensemble des mesures prises par l'Espace Sud va permettre de réaliser un programme d'investissement ambitieux répondant aux besoins des habitants du sud de la Martinique, mais surtout à leur demande de modération de la pression fiscale exercée sur les ménages. Cette stratégie vise à assurer la pérennité des grands indicateurs financiers de la Communauté, notamment en maintenant un niveau d'épargne brute minimale de l'ordre de 2 M€ dès 2017.



2.4 La maîtrise de l'endettement de l'Espace Sud

La maîtrise de l'endettement sera l'une des priorités de cette programmation des investissements puisque toutes les autres sources de financement externes seront privilégiées. Il s'agit notamment des programmes Opérationnels (2014-2020) de Martinique, du Contrat de Plan Etat- CTM (CPERD 2015-2020) mais aussi des partenariats à renforcer principalement avec l'Etat et la Collectivité de Martinique.

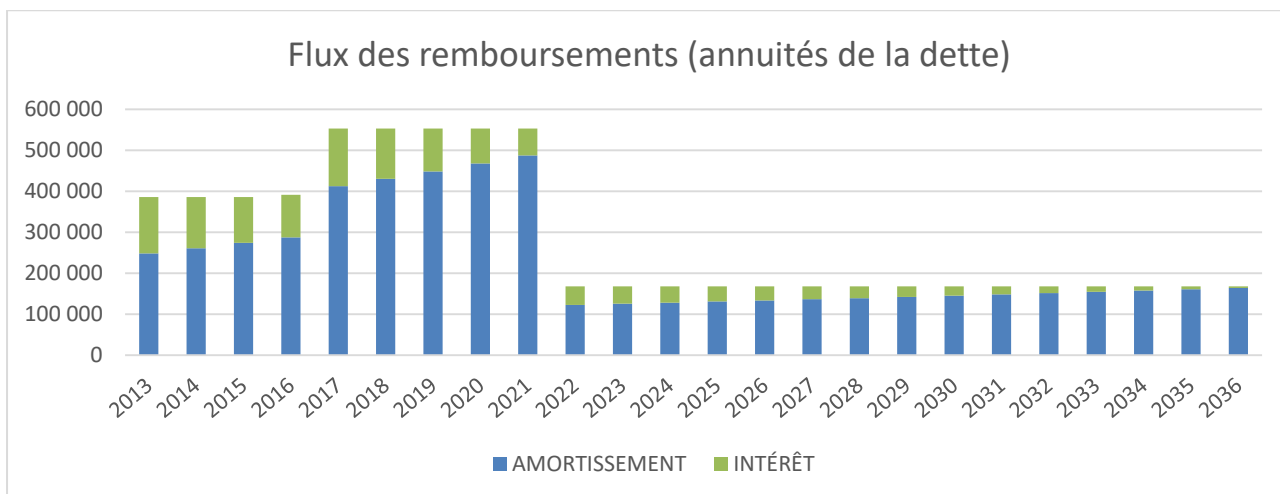


Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette de la CAESM s'établit à 4 383 868,75 €. Il est exclusivement constitué d'emprunts à taux fixe et classés 1A selon la Charte Gissler (cartographie des risques).

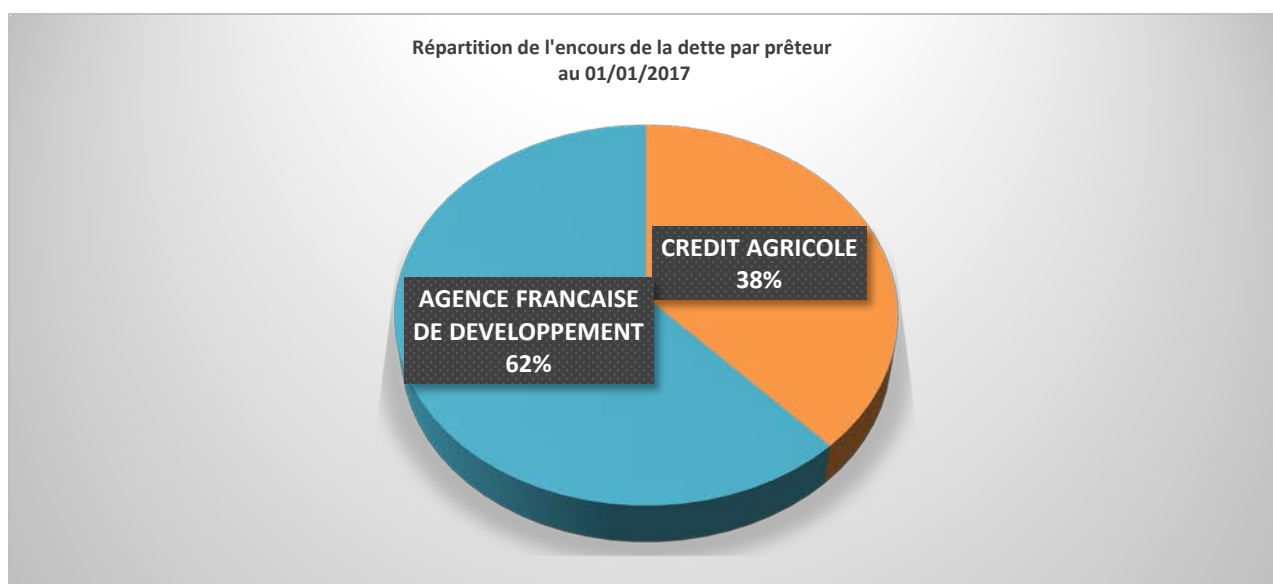
Il présente par conséquent une exposition au risque nulle. Aucun emprunt structuré, emprunt fortement à risque, n'est présent dans la dette de l'Espace Sud.

Cet encours présente un taux d'intérêt moyen de 3,2% et s'éteindra totalement en 2036 (hors nouvelles mobilisations).

La répartition des remboursements entre capital et intérêts jusqu'à l'extinction de la dette est présentée dans le graphique ci-après.



Cette dette est constituée de deux emprunts répartis de la façon suivante :



Une renégociation de l'emprunt souscrit auprès du crédit agricole en 2006, pour une durée de 15 ans, est en cours d'analyse afin de profiter de la baisse historique des taux d'intérêt. Elle devrait permettre de réviser les conditions de ce prêt (taux, durée) qui présente un encours de 1 668 446,75 € au 01/01/2017 afin de réduire les frais financiers sur les prochaines années.

Le ratio de désendettement, indicateur financier évaluant la capacité de remboursement de la dette de la CAESM si elle y consacre l'intégralité de sa CAF, devrait s'établir à 5,2 ans en 2016 contre 2,1 ans en 2015. Même s'il montre une dégradation sur la période 2015-2016, ce ratio demeure en dessous des seuils d'alerte fixés entre 10 et 15 ans. Toutefois, son analyse doit être effectuée dans le temps et de façon dynamique.

Grâce aux mesures de maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'impact de la baisse du produit fiscal lié à une diminution des taux d'imposition limitera la dégradation de ce ratio qui resterait au-dessous des seuils d'alerte, si la CAF se maintient à un niveau proche de 2 M€.

Cet autofinancement permettrait par conséquent à la CAESM de contracter un volume d'emprunts maximum de 15 M€ jusqu'à la fin de la mandature et garantirait à la fois la préservation des équilibres financiers et le financement des investissements futurs.

3. Présentation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) de l'Espace Sud Martinique

Le programme ou plan pluriannuel des investissements de l'Espace Sud, est un document de programmation, qui émane du programme politique. Ce document opérationnel indispensable est destiné à faciliter la programmation physico-financière des investissements.

Le PPI recouvre l'ensemble des projets d'investissement et décline les financements nécessaires à leur réalisation. Au-delà des projets nouveaux, le PPI devra également intégrer les crédits d'investissement courant : entretien, maintenance, mises aux normes du patrimoine, etc.

Il contribue à la clarification de la stratégie d'investissement et prépare le travail de la programmation des AP/CP.

Le PPI répond ainsi à une triple logique :

- Une logique de pilotage en permettant le suivi de la réalisation des projets de la Communauté, en estimant leur coût d'investissement et en les priorisant ;
- Une logique opérationnelle en améliorant notamment la lisibilité budgétaire,
- Une logique financière puisqu'il sera utilisé comme un outil d'aide à la décision et de programmation à moyen terme de l'activité des services.

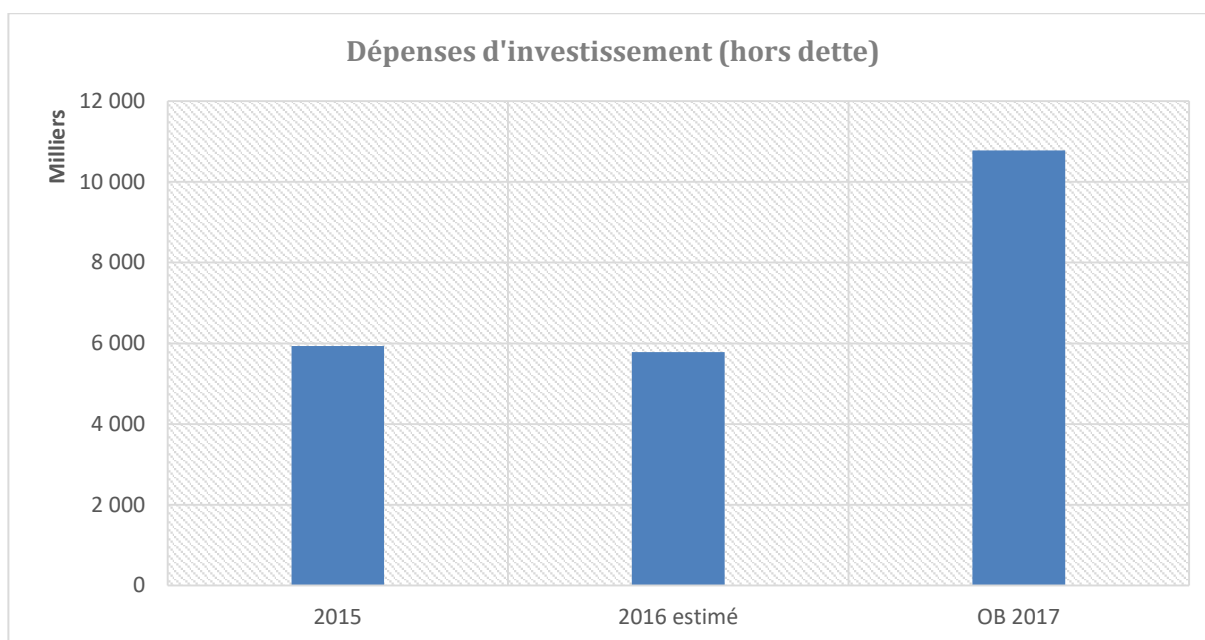
Le PPI est un document transversal, son élaboration doit donc par nature, être partagée par tous les acteurs. Sa réalisation et ses mises à jour seront régulièrement présentées au conseil communautaire.

Les principales opérations, qui constitueront ce programme d'investissement pour l'exercice 2017, sont les suivantes :

- La modernisation de la voie d'accès à la Piscine communautaire à Saint-Esprit,
- L'implantation d'un réseau de cases à pêche sur le territoire du sud de la Martinique,
- La construction du comptoir d'information de la zone de mouillage de Les Anses d'Arlet,
- L'aménagement de la zone de mouillage de Sainte-Anne ainsi que la création du pôle artisanal et commercial,
- La création du Port à sec au Vauclin,
- La construction du nouveau siège de l'Espace Sud,
- Le complexe culturel et sportif « Tambou a »
- Le programme LEADER (2014-2020).
- Le programme ODYSSEA, comprenant à la fois les autres opérations de l'Espace Sud mais aussi les fonds de concours qui devront être définis dans le cadre du Pacte financier et Fiscal.

Ces opérations seront programmées au sein du PPI en fonction de leur niveau d'avancement (pour les nouvelles opérations, une phase d'études peut ainsi précéder la phase de lancement effectif des travaux) et pourront donner lieu à la création de nouvelles autorisations de programme afin de faciliter leur suivi financier et technique sur la durée de réalisation des travaux.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement destinées au renouvellement des équipements et au fonctionnement des services seront également poursuivies, notamment l'informatisation des services de la CAESM et des services municipaux, les diverses acquisitions de mobilier ou de matériels.



Les réalisations des dépenses d'investissement (hors dette) sont relativement stables entre 2015 et 2016, elles atteignent ainsi un volume global proche de 6,0 M€. En 2017, ces réalisations pourraient augmenter et s'établir à 10 M€ environ.

Le PPI deviendra ainsi l'outil de pilotage de la politique d'investissement de la CAESM et devra dès 2017 être complété des opérations d'investissement qui seront menées dans le cadre de l'exercice de la nouvelle compétence Eau et Assainissement.

4. Budgets annexes Eau et assainissement

L'extension des compétences de la communauté d'agglomération CAP NORD en direction de l'eau et de l'assainissement au titre des compétences optionnelles, a fondé la décision des communes du Robert et de Trinité de se retirer du syndicat intercommunal des communes du centre et du sud de la Martinique (SICSM).

Par voie de conséquence, ce retrait a abouti à une identité de périmètre entre la CAESM et le SICSM.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Préfet de Martinique, par arrêté en date du 2 décembre 2016, a décidé la dissolution du syndicat et la substitution de la CAESM au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, la CAESM se substitue à la SICSM dans tous ses droits et obligations ce qui implique un transfert de l'ensemble du personnel du syndicat dissous, des biens, des contrats, des droits et obligations et de la compétence financière et budgétaire.

La CAESM, exerçant pleinement les compétences « eau potable » et « assainissement », procédera au vote de deux budgets annexes pour l'exercice 2017.

Ces budgets annexes ne devront par conséquent intégrer que les actions et opérations relevant du territoire du sud de la Martinique. Ce qui n'était pas le cas auparavant puisque des opérations ont été réalisées sur le territoire de la communauté d'agglomération CAP NORD au courant de l'exercice 2016

Ces opérations de transfert des contrats, marchés et autres obligations sont actuellement en cours et nécessiteront, dans de nombreux cas, la mise en place de clefs de répartition. A titre d'exemple, les emprunts souscrits par l'ex-SICSM, comme le prévoit la réglementation budgétaire et comptable, n'ont pas toujours été affectés à la réalisation d'un équipement clairement identifié, mais au besoin de financement de la section d'investissement. Cela oblige à soumettre aux conseils communautaires des deux communautés d'agglomération des clefs de répartition qui devront être validées afin de procéder à cette ventilation.

Par ailleurs, la préparation des budgets annexes pour l'exercice 2017 ne peut s'entendre sans connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2016. En effet, dans l'hypothèse où la gestion 2016 laisse apparaître des éventuels déficits, des mesures correctives devraient être mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration du budget 2017.

Or, à cette date, les opérations de clôture des budgets annexes de l'ex-SICSM, menés en collaboration avec le trésorier public, récemment désigné pour la reprise du poste comptable de l'ex-SICSM, sont pas encore achevées et ne permettent pas de déterminer le montant définitif des résultats qui devront être repris par la CAESM dans la gestion 2017.

En effet, les résultats de clôture des comptes de l'ex-SICSM ne seront pas repris par la CAESM dans leur intégralité, puisqu'au même titre que le transfert des autres droits et obligations de l'ex-SICSM à la CAESM et à CAP NORD, cette reprise des résultats devra être répartie entre ces deux communautés d'agglomération.

Pour toutes ces raisons, seuls peuvent être rappelés à ce stade les chiffres des comptes administratifs 2015 et des budgets primitifs 2016.

C. La politique fiscale

1. *Le contexte général et national*

En ce qui concerne le contexte lié à la politique fiscale il est à noter les points suivants :

Comme chaque année, l'Assemblée nationale fixe pour la loi de finances, un coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant d'assiette au calcul des taxes foncières et d'habitation. Ce coefficient a été fixé à 0,4 % en 2017 et est en deçà de l'inflation prévisionnelle pour 2017 estimée à 0.8%.

Les recommandations issues du rapport de la Cour des comptes à la Commission des Finances de l'Assemblée ont été approuvées par l'association des Maires de France. Ce rapport axé sur la gestion de la fiscalité directe locale par la DGFIP propose une amélioration de celle-ci notamment à travers plusieurs recommandations :

Une amélioration des outils informatiques de la DGFIP pour une meilleure gestion de la fiscalité directe locale : une amélioration de la performance du système de mise à jour des données cadastrales et donc de l'actualisation des bases fiscales (ex : changement de propriétaire, publicité foncière) et donc la réduction des retards de taxation des redevables

Une rétrocession au bloc communal des frais de gestion, tout comme en bénéficie les départements et les Régions en France métropolitaine. Sur les 3.8 Milliards d'euros de cout de gestion, 1.4 M€ sont rétrocédés aux Départements et Régions (constituant une quasi-dotation de l'Etat), mais rien au bloc communal.

L'Association des Maires de France (AMF) a souscrit à ces recommandations dont l'application serait de nature à améliorer l'efficacité de la gestion de la fiscalité locale et au final celle de leurs recettes.

L'AMF a également dénoncé le transfert de l'impopularité fiscale vers le bloc communal. En effet, l'effort de redressement des comptes publics a pesé essentiellement sur les seuls budgets locaux obligeant les communes et EPCI à actionner le levier fiscal. Globalement cette baisse de dotations a eu pour conséquence la dégradation à la fois de l'investissement local et du niveau de services rendus à la population.

L'Article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010, modifié par la LOI n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 - art. 48 (V) a initié la réforme de la révision de la valeur locative (VL) des locaux professionnels. L'année 2017 est en principe l'année d'application de cette réforme, dont les impacts sont encore mal connus, notamment sur la hausse de cette VL pour certaines catégories de locaux professionnels. La loi de finance rectificative de 2015 a institué un lissage des cotisations sur 10 ans afin de limiter les éventuelles hausses liées à cette réforme.

2. Le contexte local : la fiscalité directe à la CAESM

Jusqu'en 2015, l'Espace Sud a mené une politique fiscale basée sur un gel de ses taux (aucune augmentation depuis 2010), ceci malgré les réductions de dotations imposées par l'Etat.

La progression des bases d'imposition n'a été dynamisée que par l'application du coefficient national de révision des bases et également grâce à trois décisions prises par le conseil communautaire en 2015 :

La suppression de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a concerné environ 1700 contribuables sur le 45 508 imposés à la TEOM.

La révision des cotisations minimales de CFE qui a pour finalité de renforcer l'équité fiscale entre les entreprises du sud de la Martinique, notamment au regard de leur chiffre d'affaires. Le produit fiscal supplémentaire attendu de cette mesure a été estimé à 765 000 €.

La révision du coefficient multiplicateur de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales de plus de 400 M2) qui a pour but d'augmenter le produit de cette taxe d'environ 25 000 €.

Cependant en 2016, face à l'impérieuse nécessité, de maintenir le niveau des services rendus à la population et d'équilibrer le budget, la CAESM a été contrainte de procéder à une hausse inédite des taux de sa fiscalité directe locale.

C'est ainsi que les taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur le bâti et le non bâti ainsi que le taux de la TEOM ont été relevés. Le taux de la Cotisation Foncière sur les Entreprises est resté inchangé.

Pour l'année 2017, avec de nouvelles données plus optimistes concernant la DGF et compte tenu des conditions financières du transfert de la compétence transport à Martinique Transport, malgré un contexte économique et financier incertain, mais aussi pour tenir compte de la demande de plusieurs contribuables du Sud, la Communauté d'Agglomération a proposé une refonte de sa politique fiscale, se traduisant par une baisse des taux des taxes ménages de l'ordre de 15 %

2.1 La fiscalité sur le territoire de l'Espace Sud

Année	Communes CAESM	Taux communal			Taux intercommunal			
		TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB	CFE
2016	LES ANSES D'ARLET	25.00	27.41	25.77	14.31	2.93	3.24	19.79
	LE DIAMANT	24.24	35.48	15.89	14.31	2.93	3.24	19.79
	DUCOS	17.76	29.65	23.77	14.31	2.93	3.24	19.79
	FRANCOIS	20.55	25.77	23.83	14.31	2.93	3.24	19.79
	LE MARIN	15.46	32.61	30.07	14.31	2.93	3.24	19.79
	RIVIERE PILOTE	4.25	9.50	4.84	14.31	2.93	3.24	19.79
	RIVIERE SALEE	16.00	28.50	20.00	14.31	2.93	3.24	19.79
	SAINT-ESPRIT	14.71	27.76	18.06	14.31	2.93	3.24	19.79
	SAINTE ANNE	23.95	38.68	28.78	14.31	2.93	3.24	19.79
	SAINTE LUCE	10.00	20.30	9.49	14.31	2.93	3.24	19.79
	LES TROIS ILETS	10.08	21.77	17.39	14.31	2.93	3.24	19.79
	LE VAUCLIN	9.81	23.49	10.42	14.31	2.93	3.24	19.79
	taux moyen calculé	15.98%	26.74%	19.03%				

En 2016 seules 2 communes ont actionné le levier fiscal.

L'assiette de calcul des taxes d'habitation et foncières :

Cette assiette est la valeur locative, la valeur affectée à chaque local et servant de base au calcul de la taxe d'habitation (100 % de cette valeur), à la taxe foncière ainsi qu'à la TEOM, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (50 % de cette valeur).

La valeur locative moyenne des locaux est de 2800 € en 2016 comme indiquée dans le tableau ci-dessous

Commune	1-Nombre de locaux calculé	2- VL Moyenne	3-VL MAX	4-VL MINI	5-nombre de locaux		7-10premiers
					en dessous moy	au dessus moyenne	
ANSES D'ARLET	2340	2338	53 189	50	1 703	637	
DIAMANT	3824	2763	480 774	31	2 519	1 305	1
DUCOS	9678	3076	522 029	45	5 863	3 803	1
FRANCOIS	9594	3228	571 080	95	5 174	4 420	1
MARIN	5598	2681	128 128	11	3 756	1 839	
RIVIERE PILOTE	5797	2358	72 517	90	4 181	1 616	1
RIVIERE SALEE	6804	2705	162 117	22	4 508	2 280	
SAINT ESPRIT	4234	2544	19 855	73	2 819	1 415	
SAINTE ANNE	4148	2963	776 586	31	2 951	1 186	3
SAINTE LUCE	6955	2501	54 519	39	4 653	2 299	
TROIS ILETS	7014	2488	651 096	6	5 279	1 730	3
VAUCLIN	6020	2535	104 829	53	4 163	1 848	
Total général	72006	2800			47 569	24 378	10
					66%	34%	

Un diagnostic fiscal fait en 2016 et s'appuyant sur les données de 2015 a permis de mieux connaître la composition en vue de cibler les impacts d'une utilisation du levier fiscal.

- les données physiques :

Le nombre total de locaux et dépendances s'élève à 72 006.

En 2016 47 569 soit 66 % de locaux ont une valeur locative en dessous de la moyenne du territoire
34 % ont une VL supérieure à cette VL moyenne, qui s'établit à 2800 €

Dans cette tranche 11 445 locaux ont une VL comprise entre 3500 et 10 000 €

La valeur cadastrale minimale est de 6 €, la valeur maximale est de 776 586 € et concerne un unique établissement.

- 66 332 locaux, soit 83.3 % du total sont des logements (maisons ou appartements) et 7.7 % des locaux commerciaux ou industriels.

- la valeur locative moyenne des locaux d'habitation est de 2412 €, celle des locaux professionnels de 2278 €, celle des commerces est de 4810 €. Les valeurs supérieures à 10 000 correspondent soit à des maisons d'exception, soit à des hôtels ou établissements industriels ou commerciaux. Il n'existe que 622 locaux entrant dans cette catégorie.

La valeur locative moyenne tous type de locaux confondus est de 2800 € sur le territoire de la CAESM.

2.2 Les ménages

79 % des 72 006 locaux sont détenus par des personnes physiques et 7.75% par des personnes morales (Etat, bailleurs sociaux, collectivités locales etc.)

79 % des redevables à la taxe d'habitation résident sur le territoire de l'Espace Sud et 87 % des locaux d'habitation sont des résidences principales.

Le nombre de locaux vacants est relativement élevé et avoisine les 13 % sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne les taxes foncières, en 2015, 52 704 contribuables ont reçu un rôle de TF, 3496 ont bénéficié d'une exonération et 1690 ont été dégrévés (principalement pour la TEOM).

45 508 propriétaires sont soumis à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- La nouvelle révision à la baisse des taux de la fiscalité directe en 2017.

La baisse globale de 15 % des taux des impôts locaux devrait se traduire par une perte d'environ 6 M € des recettes de fonctionnement du budget de 2017.

Il importe à ce sujet, d'évaluer l'impact de cette baisse pour un contribuable ayant une VL de 2800 €. Les simulations faites sur l'impact d'une évolution des taux pour un contribuable moyen prennent ici tout leur sens puisque :

66 % des locaux ont une VL inférieure à cette VL moyenne

53 % des locaux sont des maisons et ont une VL moyenne de 2800 € et 32 % des appartements avec une VL moyenne de 2306 € ce qui autorise à valider les calculs ci-dessous :

POUR UNE VL MOYENNE DE	2 800 €		LA BASE DE CALCUL DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BATI ET DE LA TEOM RETENUE EST DE				1 400 €			
TAXE	2015		2016		ecart taux 2015/2016	ecart cotisation en €	prevision 2017		ecart taux 2016/2017	ecart cotisation en €
	taux	cotisation moyenne	taux	cotisation moyenne			taux	cotisation moyenne		
caesm -teom -	17.50%	245.00	23.59%	330.26	35%	85.26	19.85%	277.90	-16%	52.36
caesm-tf -taux	2.16%	15.12	2.93%	41.02	36%	25.90	2.48%	34.72	-15%	6.30
commune taux moyen 26.74 %	26.74%	374.36	26.74%	374.36	0%	-	26.74%	374.36	0%	-
departement	19.49%	272.86	19.49%	272.86	0%	-	19.49%	272.86	0%	-
		907.34		1 018.50		111.16		959.84		58.66
					soit	12%			soit	-6%
La baisse de taxe pour le contribuable sera de 58.66 € - L'augmentation de 111.16 € de 2016 sera ramenée à 52.34 €										
CES CALCULS SONT FAITS POUR UNE VALEUR LOCATIVE MOYENNE DE 2800 €										
le taux communal retenu est un taux moyen calculé à partir de tous les taux des communes										
la cotisation calculée et le gain de chaque contribuable varieront en fonction de plusieurs valeurs :										
	la valeur locative de son local (habitation ou local professionnel) .Cette valeur est fonction de la superficie , de l'état d'entretien , des dépendances (garage , piscine etc) qui y sont annexées									
	le taux réel appliqué dans sa commune de résidence									
	taux TF rivière Pilote	9.50%								
	taux Tf sainte -anne	38.68%								
	taux TF anses d'Arlet	27.41								
	la situation du contribuable au regard de son imposition sur le revenu et lui permettant des allègements (dégrèvements ou exonérations ou pas)									

L'impact d'une baisse de 15 % des taxes se traduit par une baisse de 6 % de la cotisation d'un contribuable ayant une valeur locative située aux alentours de 2800€. Il est à noter que 42 473 locaux ont une valeur locative de moins de 2500 € soit 58 % des locaux. Par rapport à 2015, cette baisse de taux pour 2017 porterait à environ 5.80 % la hausse de la cotisation moyenne des contribuables.

En 2016, 50 791 contre 52 519 locaux sont été imposés à la taxe d'habitation et 12 343 en sont exonérés contre 11 272 en 2015 (source Etat 1386 bis TH)

Pour les taxes foncières : 73 036 locaux en 2016 mais 52 704 rôles.

45 508 propriétaires ont été taxés à la TEOM.

2.3 Les autres produits fiscaux

Le FIRT et le Versement Transport devraient rester stables en 2017 et les mêmes tendances observées sur 2016 seront reconduites. Le taux du Versement Transport restera inchangé.

A compter de cette année, les produits issus du FIRT et du Versement Transport devraient être transférés à l'Autorité Unique Organisatrice des Transports (cf. infra).

Au terme de cet exposé, il convient de bien comprendre que la connaissance du tissu fiscal du territoire du sud de la Martinique permet de mieux cibler les impacts de l'utilisation des taux fiscaux et de déceler les pistes d'élargissement des bases d'imposition. Au-delà, il s'agit de mettre en place une stratégie fiscale permettant à l'Espace Sud de maintenir sa capacité à financer son programme pluriannuel d'investissement et les services publics rendus à la population du sud de la Martinique. Au fond, il s'agit surtout de faire de la fiscalité un véritable levier en matière de développement économique.

D. La maîtrise des charges de personnel

Comme annoncé en introduction et conformément à la loi NOTRe, **le présent rapport sur les orientations budgétaires 2017** précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ainsi, les développements qui suivent répondent à cette nouvelle obligation légale.

Les orientations budgétaires R.H. pour 2017 présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte de contraintes diverses. Aussi, les dépenses liées au personnel évolueront sensiblement sous l'effet :

- de la mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emploi et de carrière : l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et la mise en œuvre de la réforme PPCR « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », hausse du smic,
- du transfert des compétences Eau & Assainissement et Tourisme,
- de la reprise des missions de la Maison de l'emploi,
- des mesures propres à la collectivité : notamment l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT)

1. L'emploi

Nos effectifs permanents ont évolué entre 2015 et 2016 de 4 % comme prévu dans le rapport du DOB de 2015.

Aussi, au 31/12/2016 191 agents permanents contre 183 au 31 12 2015, œuvrent pour le territoire SUD.

Dès le 1^{er} janvier de l'année 2017, l'intégration des personnels de l'ex-SICSM et de la Maison de l'Emploi a généré une évolution de 27,5% des effectifs permanents ; soit 52 agents :

- 44 agents territoriaux s'agissant de l'eau et de l'assainissement ;
- 8 salariés pour la M.D.E.

Par ailleurs l'organigramme a été revisité fin 2016 pour permettre l'intégration de nos nouvelles compétences. Cette nouvelle organisation a donné lieu à des créations de postes qui ne sont pas toutes pourvues à ce jour.

Une première campagne de mobilité interne proposant une vingtaine de postes a été lancée à l'attention du personnel permanent et non permanent de la Communauté.

Bien entendu certains besoins feront l'objet de recrutements externes si :

- les compétences souhaitées ne sont pas disponibles en interne et ne peuvent être acquises par le biais de la formation,
- les postulants ne répondent pas aux critères de sélection,
- les agents ne manifestent pas d'intérêt pour les postes proposés.

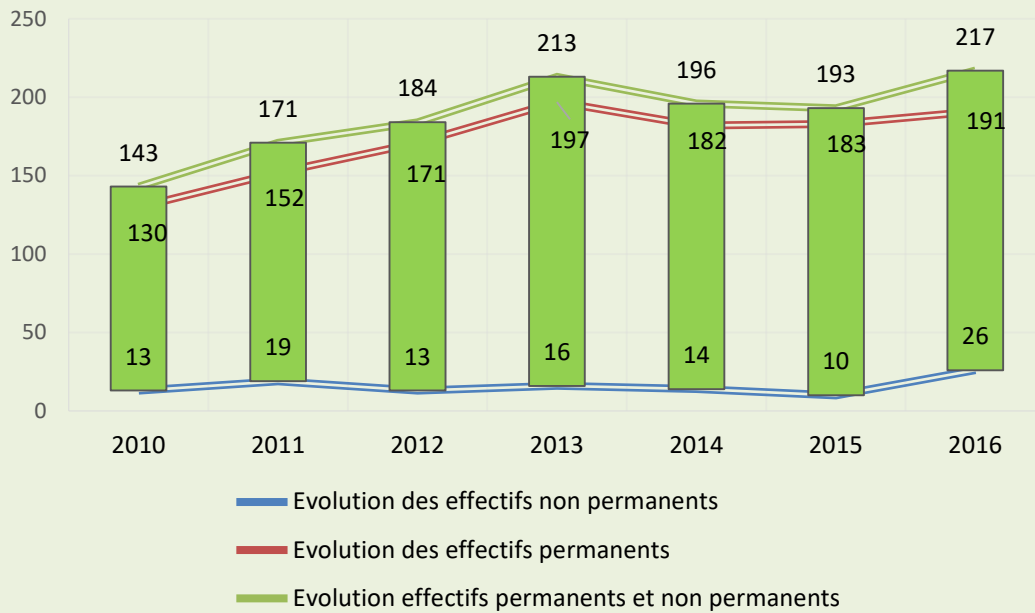
Sur la vingtaine de postes proposés, 6 étaient déjà prévus au budget 2016 mais non pas été pourvus faute de disponibilité spatiale.

Ces recrutements vont générer une variation des personnels de 10,58 %.

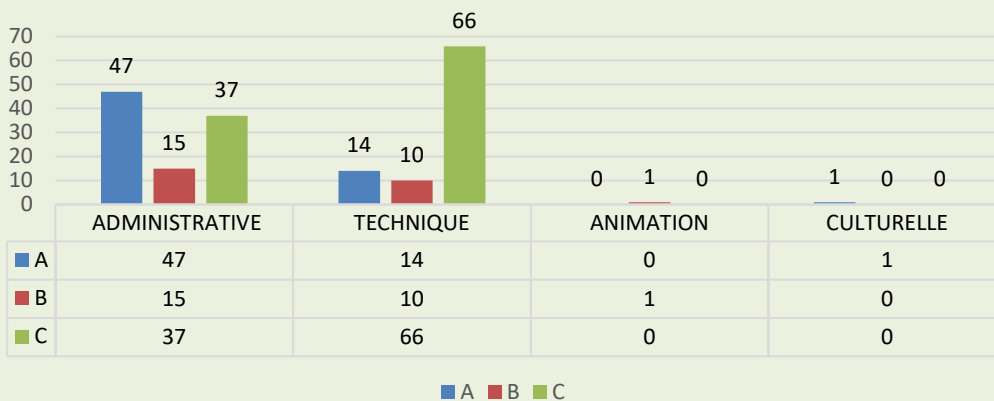
Pour résumer, l'augmentation des effectifs en tenant compte de l'intégration des personnels de l'Ex-SICSM et de la MDE sera de 38,10 %.

En l'état actuel de l'avancement des travaux concernant les compétences Transports et Tourisme, de la campagne de mobilité interne, il n'est pas possible d'analyser l'impact de ces deux chantiers sur nos effectifs.

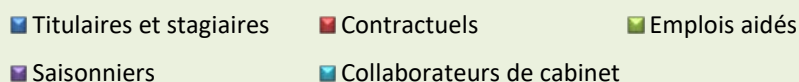
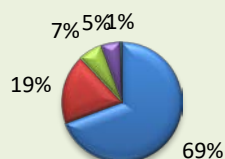
EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS & NON PERMANENTS



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE ET PAR FILIERE AU 31 12 2016



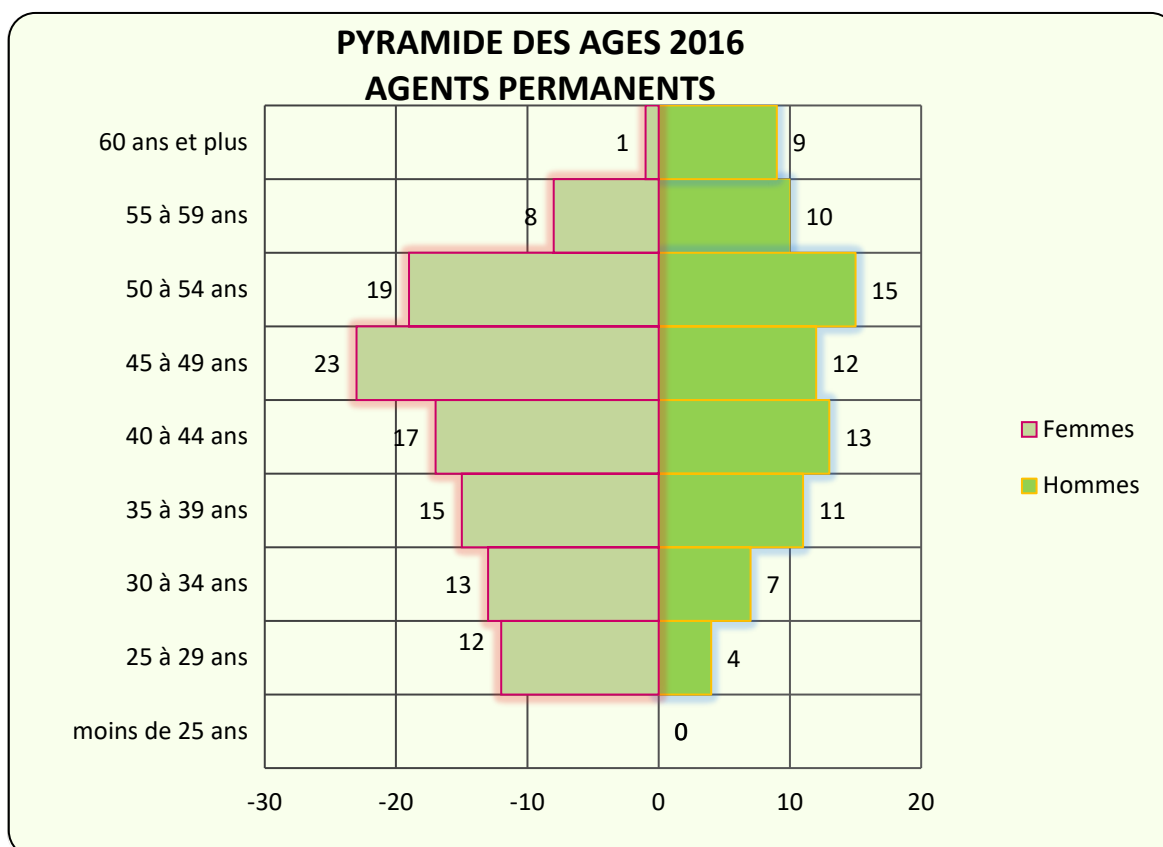
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT AU 31 12 2016



La répartition par statut du personnel présente un effectif de **215 agents présents** au 31 décembre 2016 (tous statuts confondus : postes permanents et non permanents).

Il est à noter :

- que 4 agents ont quitté l'Espace Sud, en cours d'année (2 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie C)
- que 9 agents permanents et 6 en contrats aidés ont intégré la Communauté



1.1 Les prévisions de dépenses de personnel

Les dépenses de personnel évoluent en outre, en fonction de plusieurs facteurs internes et externes.

▪ LES FACTEURS INTERNES :

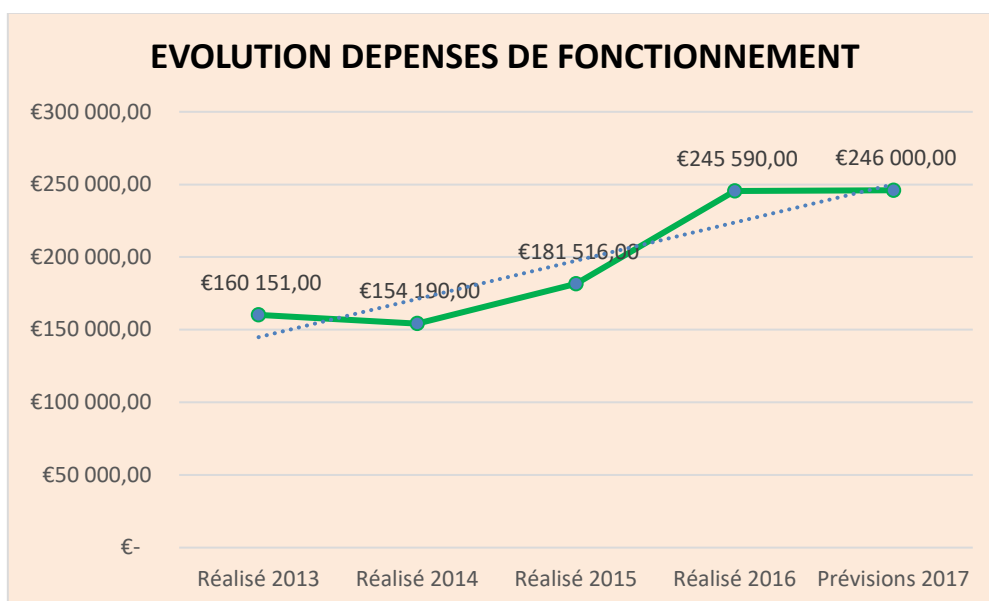
CHAPITRE 012 : 15 446 205 €

En 2017, la prévision des dépenses de personnel (salaires + les charges patronales + médecine du travail + assurance statutaire + personnels pris en charge par le Centre de Gestion + contribution FIPHP + action sociale dont chèques déjeuner + participation mutuelle) s'élève à 15 520 949 €; ce qui correspond à une augmentation de 44 % par rapport aux dépenses prévues en 2016 de 10 775 929 €. Il convient de rappeler comme cité précédemment que les effectifs ont augmenté de 27,5 % en début d'année 2017.

Aussi après avoir augmenté de 5 % entre 2014 et 2015, puis de 6 % entre 2015 et 2016, les dépenses du personnel de l'année 2017, au regard de l'attribution de nouvelles compétences et services, connaîtront une réelle augmentation, compte tenu des éléments suivants :

- Le recrutement des 44 agents de l'ex-SICSM et des 8 salariés de la MDE soit un montant total de : 3 259 530 € ;
- La prévision de crédits permettant de maintenir au même niveau que les années précédentes les efforts de la collectivité en matière d'avancement : avancement à l'échelon minimum, avancement de grade et promotions internes ainsi que les nominations après réussite à concours, renouvellement de contrats, l'ensemble de ces mesures ayant été estimée à 63 823 € ;
- La prévision de crédits pour pallier les absences au sein des directions lorsque les besoins du service le justifient. Ce budget permet au service d'assurer la continuité du service (Le budget consacré aux remplacements et à l'accroissement temporaire d'activité et de 55.162 €;
- Le paiement des frais de mise en surnombre de deux agents placés auprès du CNFPT, soit 125.000 € ;
- L'inscription de crédits pour rémunérer des agents recrutés en cours d'années 2016 (entre avril et décembre) ; soit 7 agents permanents et 6 emplois non permanents (emplois aidés) qui seront rémunérés sur l'année entière en 2017 ;
- Une prévision de crédits pour des recrutements sollicités par les directions : 800.000 € ; montant qui pourrait sensiblement diminuer en fonction des suites de la campagne de mobilité interne ;
- L'augmentation de la prime de notre assureur statutaire, compte tenu de l'évolution des effectifs à assurer;
Prévisions 2016 : 219.270 € contre prévisions 2017 : 517 581 € ; une échéance de prime de 2016 étant en cours de paiement ;
- Une prévision de crédits pour la participation à la mutuelle prévoyance et/ou santé
- Une prévision de crédits pour l'assurance du personnel CNP et prévoyance d'un montant de 611 658.15 €, dont 206 395.71 € relèvent du budget 2016.

CHAPITRE 011 : 246.000 € :



Les prévisions de l'année 2017 restent stables sur le chapitre 011 comparée aux dépenses honorées en 2016.

Les sommes inscrites pour 2017 comprennent notamment :

- Le maintien de l'inscription de la somme de **96 502 €** correspondant au marché transport et déplacement et frais de mission,
- Le maintien de l'inscription de la somme de **52 000 €** correspondant aux dépenses de formation,
- L'inscription de l'indemnité du Trésorier conseil : **10.000 €**
- L'inscription des honoraires du consultant conseil Risques Psychosociaux : **29.025 €**

CHAPITRE 65 Autres charges de personnel: 606.000 €

Le pourcentage d'évolution des autres charges de personnel augmente de **8 %** par rapport à 2016 ; étant précisé que 2 dépenses ont subi des évolutions sensibles à la baisse et à la hausse :

- la subvention du COSES augmente de **49 %** (suite à l'évolution des effectifs) ;
- la provision prévue pour le contentieux qui nous opposait à la CGSS n'ayant plus lieu d'être.

■ FACTEURS EXTERNES :

Au-delà des facteurs internes, les mesures nationales légales impactent les charges de personnel :

La mise en œuvre du protocole PPCR s'étale sur 5 années de 2016 à 2020, avec une prise d'effet des mesures au 1^{er} janvier 2017.

Cela conduit à une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A, B et C, à des opérations de reclassement statutaire qui auront une incidence financière sur la masse salariale de 2017 ;

- L'augmentation du SMIC imputable aux contrats de droit privé ;
- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) qui vise à compenser les éventuelles diminutions du pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels ;

1.2 Les prévisions de recettes de personnel

Il convient de préciser que les recettes de l'année **2017** sont estimées à **940.000 €** qui correspondent au remboursement des salaires emplois aidés (**200.000 €**) et des agents mis à disposition (**700.000 €**) ainsi qu'aux sommes dues par la C.G.S.S. **40.000 €**, suite à notre contentieux.

LES AVANTAGES EN NATURE

L'Espace Sud met à la disposition de ses personnels affectés sur des emplois fonctionnels de direction et les emplois de cabinet 7 véhicules de fonction.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Les services de l'Espace Sud fonctionnent sur la base règlementaire de 1607 heures annualisées.

- Temps de travail annuel : 1607 heures
- Hebdomadaire : 37 heures

Les cycles de travail ont fait l'objet d'adaptation en fonction des missions exercées par les agents.

La durée du travail hebdomadaire des agents de l'Espace Sud est fixée selon les services à :

- 37 heures pour les administratifs ou agents « sédentaires »,
- 36 heures pour les agents intervenant à l'extérieur (ex : certains agents de la Direction Environnement, les agents du service Aménagement Paysager, ...),
- 35 heures pour les contrats saisonniers.

Cas dérogatoires au principe général d'organisation du temps de travail :

Compte tenu des contraintes de fonctionnement générées par certaines activités, des modalités spécifiques d'organisation du temps de travail de certains agents sont mises en place.

- Agents d'entretien
- Ambassadrices du tri
- Agent de la Brigade de l'environnement
- Agent de la zone de mouillage
- Contrôleurs

Enfin, 200 agents sont soumis au système de badgeage au 31 décembre 2016.

E. Les orientations budgétaires par politiques publiques

Notre territoire est de plus en plus attractif. Il a connu la plus forte progression démographique de l'île durant la dernière décennie. Nous connaissons ses nombreux atouts :

- d'abord, son énorme potentiel écologique et écotouristique, avec son littoral, le seul récif strictement corallien de Martinique, le plus grand herbier et la plus importante mangrove de l'île, à Genipa ;

- ensuite, ses atouts humains, culturels et historiques qu'il faut absolument promouvoir.

Assurer le développement durable du sud, en mettant l'homme au cœur de nos préoccupations, nous conduira encore à placer le développement économique, l'aménagement du territoire et la cohésion sociale en tête de nos ambitions.

La valorisation de ces atouts passera, par l'optimisation des activités liées à la plaisance et au nautisme. En développant un tourisme durable, stratégique, innovant et intégré au territoire sud Martinique à travers le projet Odyssea, notre projet de territoire. Des actions comme l'implantation de ports à sec, mais aussi le développement de zones de mouillage, avec Sainte-Anne pour prochaine étape.

Le développement de la filière pêche, en nous inspirant d'exemples de la Caraïbe, comme la pratique du mareyage à Barbade.

En matière de cohésion sociale, il faudra optimiser l'action menée à travers la Mission Locale et le PLIE. Il faudra explorer toutes les pistes en matière de formation et d'insertion, par exemple celles offertes par la valorisation des jardins créoles.

Dans un contexte de crise budgétaire et financière, de raréfaction continue des recettes en provenance de l'Etat, nous devons optimiser - sur notre territoire sud - nos moyens humains, matériels et financiers.

La solidarité de nos communes à travers l'instrument communautaire comportera une dimension stratégique.

Les problématiques liées projet de pacte fiscal et financier et aux schémas de mutualisation devront être au cœur de nos préoccupations.

L'accompagnement des communes en matière financière, à travers la mise en place d'une nouvelle génération de fonds de concours, d'ingénierie et de suivi de projets structurants sera un élément déterminant.

Sans oublier l'inscription de notre territoire dans la modernité, avec notamment la nécessité de favoriser, avec les partenaires institutionnels concernés, le désenclavement numérique du sud. Il est important d'en mesurer les effets potentiels en termes d'installation d'activités à forte valeur ajoutée, essentielles pour l'insertion professionnelle de nos jeunes dans des domaines relevant de la production de services numériques en général.

Ce sont là les actions à mener et à élargir dans le cadre du contrat de mandature 2014-2020 pour notre Communauté dans un souci de travail constructif au service de nos concitoyens.

Cependant, compte tenu de la singularité de l'année 2017 caractérisée par de nombreux transferts de compétences, dont les conséquences budgétaires ne sont pas véritablement connues à jour, il vous est proposé de brosser à grands traits les orientations majeures de la communauté pour l'exercice en cours. Dans les développements ci-dessous, l'accent sera donc mis sur les actions phares de 2017.

Les autres actions qui ne sont pas mises en relief dans le présent rapport et qui sont pourtant nécessaires parce qu'attendues par la population seront abordées de manière circonstanciée au sein du document de présentation du budget primitif de l'exercice 2017. Il est donc bien entendu que la CAESM poursuivra en 2017 ses missions régaliennes en matière de collecte sélective des déchets, de protection de l'environnement et plus largement dans le domaine de l'écologie. Il en est de même s'agissant de sa compétence historique dans le domaine des systèmes d'information. Enfin la même démarche sera entreprise pour ce qui relève des services à la population dans le domaine de la culture et du sport ou encore dans celui de la cohésion sociale ou de la coopération.

Ainsi, en 2017, outre la nécessité de réussir l'intégration des compétences eau et assainissement, les transferts de compétences en matière de tourisme et de transport, il s'agira de réaliser une véritable inflexion en matière de développement économique afin de rendre notre territoire plus dynamique et plus attractif.

1. Les opérations en cours à achever en 2017

La Piste cyclable

La piste cyclable de Pays Noyé est un équipement unique en son genre à l'échelle des outre-mer. Il comprend deux pistes cyclables situées tout autour du site, l'accès se fait via un parking le long de la RN8. Une piste extérieure de 625 mètres de long et de 4,5 mètres de large est destinée aux cyclistes licenciés et une, intérieure, plus petite à vocation de loisirs pour les non-licenciés de 400 mètres de long et de 3 mètres de large. L'aire de stationnement est complétée par des sanitaires et des points d'eau. Le foncier a été cédé à titre gratuit par la commune de Ducos. Ce projet a fait l'objet d'une ouverture de crédits en AP/CP.

Compte tenu des dégradations provoquées par les pluies diluviennes de novembre 2015, l'Espace sud reste dans l'attente du résultat de l'expertise demandée par le tribunal administratif.

Les travaux de remise en état sont estimés à **450.000 € et devront être réalisés entièrement cette année.**

La construction de la piscine intercommunale de Saint Esprit

Dans le cadre du schéma directeur des équipements de pratique de la natation, le conseil communautaire a décidé de construire un bassin de 25 mètres avec 6 lignes, ainsi qu'une lagune de détente avec des activités telle que l'aquagym, au quartier Gueydon.

Le terrain est cédé à titre gratuit par la commune du Saint-Esprit.

Les travaux sont en cours d'achèvement, et il conviendra pour l'année 2017 de prévoir une enveloppe budgétaire de **150.000€** pour les éventuelles réclamations des entreprises, en plus du budget initial de **4.000.000€**

La voie d'accès à la Piscine de Saint Esprit

Les travaux de construction de la voie d'accès à la piscine de Saint Esprit incluent tous les réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la piscine (assainissement, eaux usées, eau potable, électricité, téléphone).

Le coût prévisionnel est de **1.000.000 €**

Travaux de réfection de la zone de mouillage des Anses d'Arlet

Aujourd'hui, le nautisme est une activité majeure pour le Sud de la Martinique, cette activité a une forte incidence sur l'économie locale mais au fur et à mesure que la flotte augmente en nombre les mouillages et les surfaces de stationnement à terre augmentent également.

Suivant les sites, cela pouvait poser à plus ou moins long terme des problèmes environnementaux et d'occupation de l'espace littoral.

L'Espace Sud a donc décidé d'organiser l'occupation de son espace maritime et procéder à la délimitation de zones de mouillage afin d'une part de développer et promouvoir la filière plaisance et pêche et d'autre part préserver les entités écologiques marines sensibles (herbiers, récifs coralliens...) du littoral de ses communes.

3 zones de mouillage ont été définies sur le site pilote de la commune des Anses d'Arlet :

- Grande Anse,
- Anse Noire,
- Anse du Bourg.

Après trois années de fonctionnement, certaines parties de l'équipement présente des dégradations qu'il convient de remplacer en 2017.

Les réparations sont évaluées à **200.000 €**

L'aménagement des Abribus

Le programme de pose d'abribus devra se poursuivre en 2017, par la pose de 24 abribus supplémentaires pour un montant prévisionnel de **240.000 €**

L'aménagement des entrées de villes

Le programme d'aménagement des entrées de ville est terminé, mais quatre œuvres n'ont pas été inaugurées.

Pour 2017 il convient de poursuivre et d'achever totalement cette opération avec les aménagements complémentaires suivants : 10.000 € pour les panneaux d'information

50.000 € pour l'éclairage des œuvres de Marin et trois îlets

26000 € pour l'entretien annuel des équipements.

10.000 € pour des panneaux d'informations supplémentaires.

Soit un prévisionnel de **86.000€**

Réhabilitation des cuisines de Ducos, Rivière Salée, Rivière Pilote

L'ensemble des cuisines de l'Espace Sud, méritent d'être réhabilités ;

Ces réparations concernent principalement

- La charpente couverture,
- Les ouvrants,

L'estimation globale pour les trois sites est de **230.000€**

2. Le développement économique et l'attractivité du territoire

Certains projets doivent impérativement être lancés en 2017 :

CONSTRUCTION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE MAUPEOU

- **Défrichage :**

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activité Economique de Maupéou, un arrêté préfectoral n° 2013204-0024 daté du 23 juillet 2013, autorise le défrichage avec réserves, d'une superficie de 09ha50a45ca des parcelles N169, N341, N351, N352.

En année 2017, il conviendra de procéder à cette opération de défrichage pour permettre un diagnostic archéologique, et la construction du siège de l'Espace Sud.

La date limite est le mois de juillet, date de fin de prescription de l'arrêté préfectoral.

Le montant prévisionnel du défrichage est de **100.000€**

- **Maîtrise d'œuvre**

Les nouvelles orientations en matière d'aménagement du Parc d'activités laissent augurer le dépôt du permis d'aménager de la zone dès le mois de mars 2017.

Il conviendra pour cela d'approuver l'avenant à passer avec la maîtrise d'œuvre pour la reprise des études d'avant-projet et le reformatage des dossiers de déclarations et d'autorisations réglementaires.

Le coût prévisionnel est de **70.000€**

- **Les infrastructures :**

Le coût prévisionnel nouveau des infrastructures du parc d'activités de Maupeou sera affiné lors des études de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de la longueur de la voirie supplémentaire nécessaire pour le projet modifié, il faut s'attendre une augmentation du coût prévisionnel de près d'1 million d'Euros.

Le coût prévisionnel est donc de **6.000.000€**

CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DE LA CAESM

L'exiguïté des locaux actuels de l'Espace Sud conjugué à l'éparpillement des personnels rendent obligatoire cette opération qui permettra de réaliser une économie substantielle d'environ 300 000 € correspondant au coût annuel des loyers payés. L'acquisition du foncier a été réalisée en 2011.

Une AMO a été lancée en 2012 pour définir le mode de gestion le plus approprié (PPP, DSP etc.)

Les élus ont délibéré pour le choix de l'emplacement. Le siège sera construit à Maupeou dans la commune de Rivière Salée.

La procédure du concours a été choisie et les candidats seront indemnisés.

Le permis de construire a été récemment délivré par la ville de Rivière salée.

Le PRO/DCE est prévu pour fin février et le démarrage des travaux au mois d'octobre.

Cette opération gérée en AP/CP est estimée à environ **14.000.000 €**

AMO POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN POLE ARTISANAL ET COMMERCIAL DANS LE CADRE DE LA ZMO DE SAINTE-ANNE

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique souhaite accompagner la commune de SAINTE-ANNE, pour l'organisation d'un mouillage autorisé et réglementé ainsi que pour la programmation et la réalisation des aménagements et des équipements à terre nécessaires au bon fonctionnement de la ZMO (Comptoir d'Accueil Maritime, locaux destinés à des services et des commerces) afin d'offrir aux plaisanciers outre la mise à disposition d'une bouée d'amarrage, des services de moyenne ou de haute gamme.

Cette assistance doit aboutir à l'étude de faisabilité économique et technique et la gestion d'un pôle dédié à l'activité commerciale et artisanal en lien avec l'activité de plaisance.


Les interventions envisagées sur le plan opérationnel viseront à renforcer la vocation touristique et économique de ces espaces en menant une action de requalification forte des équipements de la zone en termes d'aménagement paysager et plus généralement de valorisation de la zone.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique souhaite intégrer à la fois l'approche économique, environnementale et étudier les modalités de gestion de ce futur équipement.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement estimées à **73 001,61 € TTC**

Concernant le volet maritime, si la municipalité de SAINTE-ANNE a défini les hypothèses d'aménagement de la zone de mouillage au bourg et à Caritan, il convient de prévoir en investissement, les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un avant-projet, et des études environnementales ainsi que les études complémentaires de bathymétrie, de biocénoses et de géotechniques sur la zone de Caritan.

Le montant total en dépenses d'investissement pour 2017 est de **83 890 € TTC**

 **CREER UN « RESEAU DE CASES » afin de diversifier les points de vente de produits frais, transformés et élaborés**

OBJECTIF : ORGANISER LA GESTION DES ESPACES PORTUAIRES DANS UNE ECONOMIE BLEUE pour favoriser le développement des activités de valorisation et de transformation halio-alimentaire.

En 2017, la CAESM s'engage à favoriser l'enrichissement de l'offre des consommateurs, en nouveaux produits tels les produits transformés, frais, élaborés et participer au développement de réseaux de commercialisation innovants.

Rappel du contexte :

La filière pêche-aquaculture est marquée par :

- une quasi inexistence des circuits de commercialisation
- un manque à gagner du fait du déficit en termes de structuration de la vente directe,
- une forte concurrence des produits d'importation

Une étude réalisée par le PARM (pôle agro-alimentaire régional) révèle que la plus-value dans la filière réside dans la transformation et valorisation des produits de la mer.

Les professionnels doivent saisir les opportunités présentées par le Territoire en termes de panels de produits diversifiés (transformés, élaborés..) et de nouveaux segments (touristes, population locale, restauration scolaire, hôtellerie ...).

Le « Réseau de Cases à pêche » propose une approche innovante de vente de produits de la mer. Il sera équipé d'outillages modernes permettant le respect des normes d'hygiène garantissant la sécurité sanitaire.

Plan d'actions :

Action 1 : Développer les infrastructures et les équipements de transformation

Action 2 : Développer les structures de commercialisation

Ces actions seront mises en œuvres avec les partenaires suivants : AFIPAM - DAAF – Direction de la Mer- Association de marins-pêcheurs – CRPMEM. D'un coût prévisionnel d'environ 4 M€, il s'agira de tout mettre en œuvre afin de mobiliser les fonds suivants :

- FEDER ;
- FEAMP ;
- CDC ;

Par ailleurs, sur la période 2017-2018, l'objectif consistera à finaliser de l'étude de faisabilité et de réaliser l'étude lancement de l'opération ainsi que celle relative à l'avant-projet.

S'agissant des autres périodes, on distingue le découpage suivant :

- 2018-2019 – construction de 4 cases-à pêche et une micro unité de transformation,
- 2019-2020 – construction de points relais (case à pêche de taille plus modeste) et une micro unité de transformation

Dans un objectif d'évaluation des politiques publiques de l'Espace Sud, il est envisagé, à cette date, de mettre en place quelques indicateurs de suivis de cette opération :

- Nombre de cases à pêche construites
- Quantité de produits vendus
- Taux de fréquentation (des cases à pêche)
- Satisfaction clientèle
- Chiffre d'affaires
- Bénéfice dégagé

FAVORISER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN VUE D'UN ESSOR ECONOMIQUE

Création de ports à sec sur le territoire de l'Espace sud : Lancement d'une Etude de faisabilité sur la commune du Vauclin

Exposé de la démarche : Le besoin de création d'un port à sec a été identifié par l'Etude Plan Nautique de l'Espace Sud.

Chaque année, ce sont entre 400 et 500 navires supplémentaires qui arrivent en Martinique dans les ports à flots.

Ils recherchent un anneau ou un hangar pour la mise à l'abri de leur embarcation (cas de l'hivernage ou carénage).

L'offre proposée par les ports à flot reste insuffisante ou limitée ou ne répond pas à leur demande.

Une solution serait de proposer des emplacements dans un port à sec afin de compléter l'offre existante.

Des opportunités ont été recensées pour les communes du Vauclin et du François.

Une étude technique, économique et juridique présentera la faisabilité de ces dernières sur les sites précités. Selon les résultats, elle soumettra d'autres propositions.

Définition et caractéristiques du port à sec

- Le port à sec est un **emplacement terrestre destiné à accueillir les navires**. Il se situe en général à proximité du littoral ou de l'embouchure d'une rivière (...)
- Il accueille les petites unités (moins de 8 m) à moteurs et les unités habitables de dimensions plus importantes telles les voiliers (15 à 20 m).
- Il nécessite la connaissance des profils de plaisanciers potentiellement utilisateurs afin d'identifier le type de port approprié et permettre une complète rentabilité.
Sa capacité d'accueil (150, 300, 500 ou 800 places) est déterminée en fonction des **besoins de la région** et du choix pertinent de sa localisation.

Caractéristiques

- Il dispose **d'engins de manutention spécifiques et aménagements adaptés** afin d'assurer la mise à l'eau (chariots élévateurs autoporteurs, travelift automoteur, grue, darse...)
- Il présente des pontons d'avitaillement (eau, carburant, ...) et offre **des services** divers (gestion des déchets, maintenance, entretien)
- Il peut proposer à la clientèle différentes options de contrats (annuel avec mise à l'eau illimitée, stockage à l'année, ...)

Les coûts (clientèle) varient selon les régions et la dimension des embarcations.

Ce projet présente plusieurs avantages :

- Il répond à un besoin insuffisamment satisfait des usagers de la mer (besoin de stationnement et sorties peu fréquentes, besoin d'hiverner ou de réparer)
- Il offre un grand avantage en matière de **sécurité et gardiennage** (solution contre les vols et le vandalisme).
- Il permet des **économies majeures** puisque l'entretien est réduit (pas besoin d'antifouling, moins de peinture et vernis)
- Il contribue à **optimiser la durée de vie** des navires.
- Il permet la **préservation de l'environnement** (pas de pollution des eaux par rejet de peinture ..., de destruction de coraux par ancrage sauvage ...)
- Il permet un large **potentiel de recettes** à son gestionnaire.
- Il **crée de l'emploi** (besoin en personnel qualifié)
- Il assure un **rayonnement** à son territoire d'implantation (notoriété ...)

Si ce projet comporte de nombreux avantages, et s'il est reconnu d'utilité sur le Territoire Sud par le COPIL NAUTISE, il convient compte tenu du contexte financier évoqué en première partie du présent rapport, d'être très rigoureux sur ses impacts budgétaires. Des études visant à déterminer le coût du projet (coût de construction et coût de fonctionnement lié au dragage régulier d'une rivière) sont alors en cours de finalisation.

ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE A RIVIERE PILOTE

La CAESM envisage la réalisation d'un complexe sportif culturel afin d'enrichir l'offre sportive, culturelle et de loisirs sur les territoires du Sud et poursuive l'action engagée par la ville de Rivière Pilote en matière sportive et culturelle. L'étude de faisabilité et de programmation de cet équipement fera référence au projet communal de la salle polyvalente qui avait fait l'objet d'un concours d'architecture à l'initiative de ville de Rivière Pilote dont le programme avait été élaboré en 2008 par la DDE. Ce projet est inscrit dans le projet de mandature du Président Eugène LARCHER (2014 – 2020).

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement pour 2017 s'élève à : **74 479,50 € TTC.**

La construction du centre aquatique de Rivière Salée

Les études de réalisation du Complexe aquatique de Rivière Salée sont terminées avec la remise du PRO par l'équipe de maîtrise d'œuvre le 19 décembre 2013. Le permis de construire est caduc et devra être représenté en Mairie dès que le plan de financement sera bouclé.

Le début des travaux est prévu pour une durée de 20 mois. Le terrain a été cédé à titre gracieux par la ville de Rivière-Salée. Cette opération n'est pas financée, mais sa réalisation est maintenue.

Le président de l'Espace Sud et le directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts ont signé une convention de partenariat visant à soutenir cette opération, avec la recherche d'un partenaire privé qui aura en charge la construction et l'exploitation de l'équipement.

3. Le développement touristique et le tourisme vert

Le Programme ODYSSEA est le projet de territoire de la CAESM qu'elle ambitionne de réaliser concrètement en 2017 en partenariat avec les communes membres.

Il convient par conséquent d'être précis sur la démarche qui sera entreprise cette année.

Rappel du contexte : Fin 2013, les élus ont montré leur volonté de mettre en œuvre **un projet stratégique de développement intégré à partir du port de plaisance du Marin**, « Croissance Bleue ODYSSEA 2014-2020 ».

L'Espace Sud, en lien avec le GEC ODYSSEA, et en coopération avec la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFP), la Ville du Marin et la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), s'est donc engagé à développer le modèle ODYSSEA qui a pour but de mettre en place des actions à partir d'un port de plaisance, visant à créer un équilibre économique et environnemental, à encourager l'allongement de la saison touristique, dans la perspective d'une meilleure implication des acteurs économiques du territoire et de la population.

Cette stratégie de développement intégré s'articule autour de 6 axes :

- **Axe 1** : Les investissements innovants et éco-compatibles concernant l'aménagement des destinations portuaires « voies bleues », plus compétitives et attractives.
Objectif : Assurer plus d'attractivité de la destination « Sud Martinique » et réaliser des investissements productifs au service de l'emploi et de l'environnement.

- **Axe 2** : La mise en réseau et en éco-tourisme des voies vertes et bleues navigables, leur valorisation culturelle et médiation numérique le long d'un grand itinéraire culturel européen
Objectif : Organiser et générer une économie touristique dynamique, attractive, diversifiée et durable en assurant la coordination territoriale des offres pour renforcer l'attractivité de la destination et en fédérant les acteurs et les professionnels du tourisme.

- **Axe 3** : Le plan qualité tourisme des ports : Accueil, montée en gamme des services, accessibilité pour tous
Objectif : Stimuler l'activité économique et favoriser le classement de toutes les structures touristiques.

- **Axe 4** : L'éco-mobilité, l'organisation de l'itinérance autour de la symbiose ville-port-hinterland : le concept d'éco-gare ODYSSEA.
Objectif : Permettre aux habitants et aux touristes à partir des ports de plaisance, de l'aéroport, des ZMO de découvrir l'offre touristique du territoire « Sud Martinique » en s'appuyant sur des itinérances structurées et une pluralité de moyens de déplacements doux et respectueux de l'environnement.

- **Axe 5** : Le développement d'un nouveau modèle d'économie plus solidaire, plus éthique, plus respectueux de l'environnement, structuré autour d'un cluster « voies bleues » et d'une coopération et mise en réseau exemplaire.
Objectifs : Mettre en réseau les acteurs économiques des voies bleues et vertes, développer une coopération territoriale, contribuer à l'autosuffisance alimentaire pour les résidents et les touristes, développer un tourisme de mémoire et renforcer la cohésion sociale.

- **Axe 6** : En transversalité, la formation et l'insertion économique des acteurs engagés et des personnes en recherche d'emploi.
Objectif : Professionnaliser les filières et insérer les demandeurs d'emploi dans les nouveaux modèles économiques à venir

La stratégie ODYSSEA de l'Espace Sud est surtout une spécialisation sur le tourisme bleu

La spécialisation de la CAESM sur la croissance bleue est la stratégie qui permettra à notre territoire de devenir **LA multi-destination nautique, plaisance et de croisière dans les Caraïbes**. Cette stratégie doit permettre d'atteindre des objectifs communs : mieux répartir dans le temps et dans les territoires les flux touristiques ; renforcer la compétitivité des entreprises, et l'attractivité de la destination, valoriser au mieux les acteurs économiques et les forces vives de ce territoire.

Pour que « Sud Martinique » puisse se positionner dans le secteur de la plaisance, il lui faut offrir 3 000 anneaux contre les 1 400 qu'elle possède actuellement. Il faut inscrire pour ce territoire le développement du nautisme comme une véritable stratégie. Le succès du Marin montre que même si l'on crée des places de mouillage on ne peut toujours pas répondre à l'ensemble de la demande. Le Marin c'est 50 000 plaisanciers par an dont 25 000 de passage.

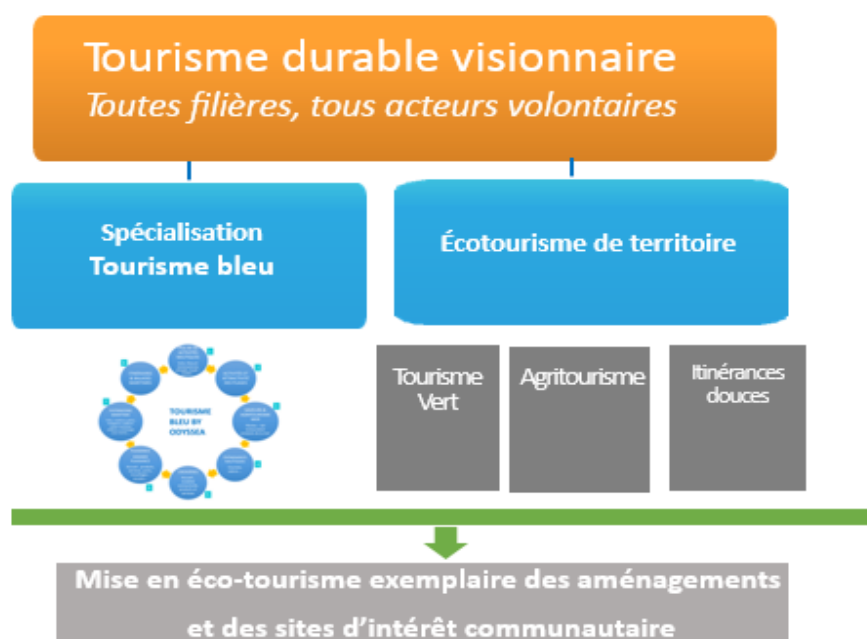
La stratégie ODYSSEA vise donc à faire de la **destination Sud Martinique une terre d'escale** et à générer à travers l'activité plaisance une économie de commerce, de vente, de réparation de bateaux et de consommation touristique ou quotidienne.



A ce tourisme bleu, s'adossent bien sûr d'autres activités touristiques :

1. L'agritourisme et plus globalement les produits du terroir et la gastronomie (notamment le spiritourisme)
2. Le Tourisme vert lié aux atouts environnementaux et patrimoniaux
3. Les itinérances touristiques douces par les balades et des itinéraires bleus et verts

En résumé, à travers la mise en œuvre du programme ODYSSEA, l'Espace Sud vise à promouvoir un tourisme durable visionnaire mettant en synergie plusieurs filières afin de valoriser les atouts intrinsèques de notre territoire.



Rappel des principales dates clefs concernant la mise en œuvre de ce projet :

Décembre 2013 : Signature de l'accord-cadre de coopération au Salon nautique de Paris

27 mars 2015 : Candidature de l'Espace Sud au projet européen de coopération ODYSSEA et adhésion au GEC ODYSSEA

Octobre 2015 : Elaboration et présentation de la stratégie devant toutes les instances de gouvernance (Conseil communautaire, Conférence des maires et Comité de Pilotage)

Janvier 2016 : Mise en place des Comités Territoriaux

Avril 2016 : Signature de l'accord de coopération touristique en présence du Secrétaire d'Etat au tourisme Mathias FEKL

Septembre 2016 : Présentation du dossier stratégique en Conférence des Maires et Comité de Pilotage

Octobre 2016 :

- Présentation du dossier stratégique aux Open Days (European week of regions and cities) à Bruxelles
- Choix de la marque de destination

Novembre 2016 : Dépôt de trois pré-projets au PO INTERREG CARAIBES 2014-2020

Décembre 2016 : Présentation de la stratégie ODYSSEA au Salon Nautique de Paris

Février 2017 : Dépôt du projet final ODYSSEA BLUE MULTIDESTINATION au PO INTERREG CARAIBES 2014-2020

De ce rappel, et compte tenu du contexte financier décrit précédemment, il découle que les crédits budgétaires qu'il conviendra d'inscrire au projet de budget primitif (BP) 2017 de la communauté seront fonction des recettes attendues au titre du PO INTERREG CARAIBES 2014-2020.

En d'autres termes, il s'agira de prioriser au niveau du BP 2017 les opérations qui sont cofinancées.

Par ailleurs, en cohérence avec la volonté d'œuvrer en matière de tourisme durable, il s'avère primordial en 2017 d'agir pour favoriser une **la mise en œuvre du Passeport Vert**.

Rappel du contexte :

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a lancé depuis 2011 une campagne internationale du « Passeport Vert » qui vise à orienter les touristes vers des choix de vacances responsables.

Objectif :

Promouvoir des destinations qui ont déjà intégré des pratiques responsables en matière de protection de l'Environnement, de respect des populations locales, et d'efforts en termes de réduction de consommation d'énergie.

La France a souhaité décliner, pour la biodiversité Outre-Mer, la démarche du « **Passeport Vert (ou Green Passport)** », qui s'inscrit dans la nouvelle Stratégie Nationale Biodiversité 2011-2020. Ainsi, le Passeport Vert pour la Biodiversité couvre deux enjeux :

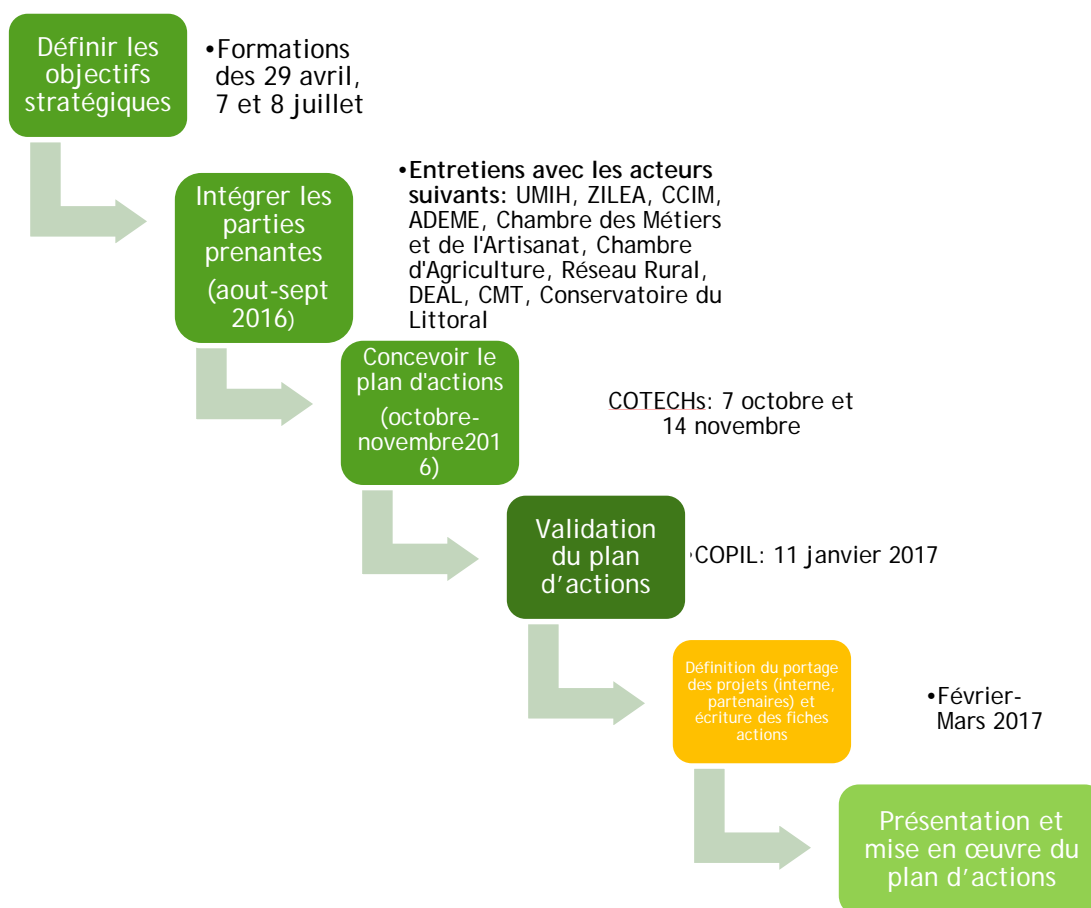
- sensibiliser les touristes à la protection de cette biodiversité
- et la valoriser en tant qu'atout pour le développement touristique des territoires d'outre-mer.

Le Passeport Vert n'est pas un label, il s'agit d'un engagement du territoire et de ses prestataires à développer un tourisme plus respectueux.

Les objectifs stratégiques de ce Passeport Vert sont les suivants :

Suite aux trois sessions de formation menées avec le cabinet « Betterfly tourism » (ex EVEA Tourisme), l'équipe projet de l'Espace Sud a défini les objectifs stratégiques suivants à partir des 17 enjeux de développement durable des Nations Unies :

ENJEUX	OBJECTIFS
1. Bien-être, santé et consommation responsable	1.1 Développer les circuits courts
	1.2 Développer les offres de service de loisirs, confort et bien-être
2. Ecosystèmes aquatiques et changement climatique	2.1 Soutenir les acteurs au maintien et à la valorisation de la biodiversité et à la protection de l'environnement
	2.2 Accompagner les professionnels pour une pratique durable
3. Education au développement durable	3.1 Sensibiliser les populations (écoles, touristes, socio-professionnels, institutionnels)
	3.2 Promouvoir les actions mises en œuvre dans le cadre du Passeport Vert



Au terme de cet exposé, et conformément à l'article L2312-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, le présent rapport sur les orientations budgétaires « donne lieu à un débat (...), dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#) dudit code. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Par conséquent, **il est demandé aux élus de débattre des différentes orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2017.**

Il convient néanmoins de préciser que le conseil communautaire ne vote pas les orientations qui sont d'ailleurs chiffrées de manière évaluatives (les chiffres étant indicatifs) ; il en prend acte.

En revanche, en ce qui concerne la délibération spécifique, la circulaire du 30 novembre 2015 du Ministre de l'intérieur vient préciser les modalités visant à la sécuriser au niveau juridique. En effet, s'agissant du DOB, les collectivités avaient pris l'habitude de prendre une délibération ex nihilo, ce qui en droit n'est pas très correct. En effet, on ne peut prendre une décision au niveau du Conseil sans que celle-ci ne soit précédée d'un vote. Comme expliqué lors du précédent conseil communautaire, ce ne sont pas les orientations qui font l'objet d'un vote, mais la délibération spécifique qui acte du débat.

Au terme de la discussion sur les orientations budgétaire, le président mettra aux voix que le conseil a pris note (acte) du débat, autrement dit que le débat a eu lieu.